DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/01

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_001H1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Séance du vendredi 13 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N° **CD-2026/11/13-0/01**

OBJET : Procès-Verbal du Conseil départemental du 24 septembre 2026.

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales et au Règlement intérieur du Conseil départemental et de la Commission Permanente, il convient d'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 24 septembre 2026.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 24 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU, M. Eric BAREILLE, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI,
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT,
M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI,
Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Julie GOBERT,
M. Anthony GRATACOS, M. Michel JOZON, M. Denis JULLEMIER, Mme Sarah LACROIX,
M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Nathalie MOINE,
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS,
M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Ugo PEZZETTA,
Mme Marie-Line PICHERY, M. Brice RABASTE, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON,
M. Patrick SEPTIERS, Mme Sara SHORT-FERJULE, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Jean-Louis THIERIOT,

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/01

Mme Virginie THOBOR, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU, M. Mathieu VISKOVIC

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie,
M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine,
M. Pascal GOUHOURY a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice,
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS : 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_001H1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 24 septembre 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 24 septembre 2026

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre 2026 de 09h00 à 11h30, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Madame Emma ABREU
Monsieur Eric BAREILLE
Madame Nathalie BEAULNES-SERENI
Madame Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
Monsieur Thierry CERRI
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
Monsieur Bernard COZIC
Madame Sophie DELOISY
Monsieur Stéphane DEVAUCHELLE
Monsieur Smaïl DJEBARA
Monsieur Yann DUBOSC
Madame Bouchra FENZAR-RIZKI
Madame Isoline GARREAU
Monsieur Laurent GAUTIER
Madame Anne GBIORCZYK
Madame Julie GOBERT
Monsieur Pascal GOUHOURY
Monsieur Anthony GRATACOS
Monsieur Michel JOZON
Madame Sarah LACROIX
Monsieur Olivier LAVENKA
Monsieur Jean LAVIOLETTE
Madame Nolwenn LE BOUTER
Madame Daisy LUCZAK
Madame Nathalie MOINE
Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Madame Mireille MUNCH

Madame Céline NETTHAVONGS
Monsieur Jean-François PARIGI
Madame Véronique PASQUIER
Monsieur Vincent PAUL-PETIT
Madame Marie-Line PICHERY
Monsieur Christian ROBACHE
Madame Béatrice RUCHETON
Monsieur Patrick SEPTIERS
Madame Sara SHORT-FERJULE
Madame Sandrine SOSINSKI
Madame Claudine THOMAS
Monsieur Xavier VANDERBISE
Madame Véronique VEAU
Monsieur Mathieu VISKOVIC

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Denis JULLEMIER donne pouvoir à M. PARIGI Jean-François
M. Ugo PEZZETTA donne pouvoir à M. ROBACHE Christian
M. Brice RABASTE donne pouvoir à Mme NETTHAVONGS Céline
M. Jean-Louis THIERIOT donne pouvoir à Mme LE BOUTER Nolwenn
Mme Virginie THOBOR donne pouvoir à M. LAVIOLETTE Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/04	Vœu déposé par le Groupe Gauche Républicaine, Communiste et Écologiste.	**Rejeté à la majorité** **Pour : 2** **Contre : 44**
0/01	Procès-Verbal du Conseil départemental du 26 juin 2026.	CD-2026/09/24-0/01 **Adopté à l'unanimité**
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 1er mai et le 28 août 2026.	CD-2026/09/24-0/02 **Adopté à l'unanimité**
0/03	Décisions prises par le Président du Conseil départemental en matière de Marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 7 mai et le 26 juin 2026.	CD-2026/09/24-0/03 **Adopté à l'unanimité**
1/01	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération du Pays de	CD-2026/09/24-1/01 **Adopté à l'unanimité**

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	Fontainebleau – Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Soupplets - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	CD-2026/09/24-1/02 **Adopté à l'unanimité**
1/03	Contrats ruraux (CoR)	CD-2026/09/24-1/03 **Adopté à l'unanimité**
1/04	Avenant n°1 au Contrat rural (CoR) de la Commune de Saint-Sauveur-lès-Bray.	CD-2026/09/24-1/04 **Adopté à l'unanimité**
~~**1/05**~~	~~Convention avec le Syndicat mixte du Pôle d'Activité de Villaroche, relative à l'attribution et au versement de la participation d'investissement pour la rénovation de la piste principale : affectation d'autorisation de programme 2026-2027~~	**Retiré de l'ordre du jour**
1/06	Conventions de réalisation – Projet Partenarial d'Aménagement de Paris-Villaroche	CD-2026/09/24-1/06 **Adopté à l'unanimité**
1/07	Route départementale RD404 – Aménagement d'un giratoire sur la Commune de Dammartin-en-Goële. Dossier de prise en considération.	CD-2026/09/24-1/07 **Adopté à l'unanimité**
1/08	Route départementale (RD) 213 - Démolition et reconstruction du tablier de l'ouvrage sur la Commune de Saint-Sauveur-lès-Bray. Dossier de prise en considération.	CD-2026/09/24-1/08 **Adopté à l'unanimité**
1/09	Route départementale (RD)105 : Reclassement dans la voirie communale de Villeparisis.	CD-2026/09/24-1/09 **Adopté à l'unanimité**
1/10	Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux Communes recensant jusqu'à 2 000 habitants inclus, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2026.	CD-2026/09/24-1/10 **Adopté à l'unanimité**
1/11	Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2026 - 2027	CD-2026/09/24-1/11 **Adopté à l'unanimité**
1/12	Poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.	CD-2026/09/24-1/12 **Adopté à l'unanimité**
1/13	Aide exceptionnelle destinée aux agriculteurs ayant contribué à la lutte contre les incendies en forêt de Fontainebleau.	CD-2026/09/24-1/13 **Adopté à l'unanimité**
2/01	Convention relative à l'octroi d'une aide à l'investissement pour le collège privé Nazareth La Salle à Voisenon, sous contrat d'association avec l'Etat	CD-2026/09/24-2/01 **Adopté à la majorité** **Contre : 2** **Abstention : 8**

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/02	Procès-verbaux de récolement 2016-2025 des musées départementaux ayant l'appellation "Musées de France".	CD-2026/09/24-2/02 **Adopté à l'unanimité**
3/01	Dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais	CD-2026/09/24-3/01 **Adopté à l'unanimité**
4/01	Création d'une commission spéciale relative aux accueils collectifs de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance	CD-2026/09/24-4/01 **Adopté à l'unanimité**
4/02	Bilan d'exécution 2025 et avenant n°1 - CDPPE 2025 - 2027	
	A - Bilan d'exécution CDPPE-2025	CD-2026/09/24-4/02A **Adopté à l'unanimité**
	B - Avenant n°1 - CDPPE 2025-2027	CD-2026/09/24-4/02B **Adopté à l'unanimité**
4/03	Conventions de parrainage concernant les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance	CD-2026/09/24-4/03 **Adopté à l'unanimité**
4/04	Rapport de suite - Contrôle de la CRC sur les contrats jeunes majeurs	CD-2026/09/24-4/04 **Adopté à l'unanimité**
4/05	Convention 2025-2027 Fondation Apprentis d'Auteuil - La Touline 77	CD-2026/09/24-4/05 **Adopté à l'unanimité**
4/06	Conseil Local de Santé Mentale de Meaux	CD-2026/09/24-4/06 **Adopté à l'unanimité**
4/07	Avenant n°3 au Contrat départemental des solidarités - 2026	CD-2026/09/24-4/07 **Adopté à l'unanimité**
4/08	Avenant n°1 à la Convention Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (CDIE) - 2026	CD-2026/09/24-4/08 **Adopté à l'unanimité**
4/09	Programmation du FSE+ pour 2026 : cofinancement des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi.	CD-2026/09/24-4/09 **Adopté à l'unanimité**
4/10	Retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active : ajustement de l'individualisation de l'aide complémentaire aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique - 2026.	CD-2026/09/24-4/10 **Adopté à l'unanimité**
4/11	Soutien du Département au dispositif des Intervenants sociaux en commissariats et brigades de gendarmerie (ISCG) – 2026	CD-2026/09/24-4/11 **Adopté à l'unanimité**
4/12	Gouvernance du Service Public Départemental de l'Autonomie	CD-2026/09/24-4/12 **Adopté à l'unanimité**
4/13	Soutien à l'investissement - Habitat inclusif 2026	CD-2026/09/24-4/13 **Adopté à l'unanimité**
5/01	Renouvellement de la charte "Propreté en forêt et lisière de Fontainebleau"	CD-2026/09/24-5/01 **Adopté à l'unanimité**
5/02	Contrat de Territoire des Deux Morin et de leurs affluents 2026-2031.	CD-2026/09/24-5/02 **Adopté à l'unanimité**

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/03	Contrat de territoire 2026-2031 du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare aux Évées et de leurs Affluents (SEMEA).	CD-2026/09/24-5/03 **Adopté à l'unanimité**
5/04	Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne – Septembre 2026	CD-2026/09/24-5/04 **Adopté à l'unanimité**
7/01	Création d'une commission spéciale relative à l'adaptation du patrimoine bâti départemental au changement climatique	CD-2026/09/24-7/01 **Adopté à l'unanimité**
7/02	Index de l'égalité professionnelle 2026	CD-2026/09/24-7/02 **Adopté à l'unanimité**
7/03	Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.	CD-2026/09/24-7/03 **Adopté à la majorité** **Contre : 2**
7/04	Ajustement du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).	CD-2026/09/24-7/04 **Adopté à l'unanimité**
7/05	Emplois de collaborateur de cabinet et modalités de rémunération	CD-2026/09/24-7/05 **Adopté à l'unanimité**
7/06	Indemnité départementale allouée aux agents de l'Etat mis à disposition de la Direction des archives départementales et de la mémoire	CD-2026/09/24-7/06 **Adopté à l'unanimité**
7/07	Avenant à la convention du COS	CD-2026/09/24-7/07 **Adopté à l'unanimité**
7/08	Convention relative à la mutualisation de prestations avec les services de l'État.	CD-2026/09/24-7/08 **Adopté à l'unanimité**

Fait à Melun, le 25 septembre 2026



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

La séance publique ouvre à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI.

M. LE PRÉSIDENT. Prochaine séance publique aura lieu le vendredi 13 novembre 2026. Les commissions techniques, elles, se réuniront le lundi 9 novembre et la commission des finances se réunira le mardi 10 novembre. La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 16 octobre. Elle sera présidée d'ailleurs par Olivier Lavenka, parce que je serai absent.

Je vous informe aussi qu'on a retiré le rapport 1.05 qui concernait notamment le financement des pistes à Villaroche et notamment, une participation via le SYMPAV à la réhabilitation de ces pistes. On a retiré ce mémoire pour la simple et bonne raison qu'a priori, le chiffre qu'on nous avait donné va être encore surévalué. Tout cela fait que j'ai préféré faire retirer ce mémoire, donc nous avons 43 mémoires à voter.

Vous savez que nous avons eu ces incendies en forêt de Fontainebleau qui ont ravagé 10 % de la forêt. Je tiens vraiment à remercier, bien entendu, Isoline, notre présidente du SDIS, qui, à travers elle, l'ensemble des sapeurs, caporaux, sous-officiers, officiers ont fait un travail énorme. Nous avons eu 40 SDIS qui sont venus et nous avons eu aussi une vraie solidarité des maires, c'est une évidence. Nous avons eu une vraie solidarité aussi de la part du monde agricole, ils ont fait un travail énorme aussi, mais pas que. Beaucoup de gens sont venus pour essayer d'aider, que ce soit sur le feu ou sur la logistique en termes d'apports d'aliments. Vraiment, c'était un élan solidaire. Je peux peut-être demander à Isoline si elle peut faire un petit point sur ces incendies.

Mme GARREAU. Merci, Président, de me donner la parole. Est-il utile ici de rappeler que nos sapeurs-pompiers réalisent chaque année près de 110 000 interventions, soit 300 interventions par jour. C'est décrocher plus de 1 000 appels par jour également. Ils sont donc de tous les instants au quotidien.

Chers collègues, comme je l'ai déjà fait hier à la région et encore ce week-end à Fontainebleau, je voudrais commencer par remercier très sincèrement l'ensemble de celles et ceux qui se sont engagés à nos côtés durant cette crise hors norme. Je pense bien évidemment à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, à l'armée, au ForMiSC, aux renforts venus de 40 départements de toute la France, à tous ces soldats du ciel, aux forces de l'ordre, à l'ONF, bien sûr à nos agriculteurs, au Conseil départemental et à vous tous qui êtes présents aujourd'hui pour votre soutien moral, votre disponibilité et votre solidarité. J'ai particulièrement apprécié vos messages de soutien pour la plupart d'entre vous qui m'avez appelée ou témoigné votre sympathie. Je n'oublie pas non plus tous les bénévoles qui, par leur engagement, leur générosité et parfois, simplement par leur présence, ont permis de faciliter le travail de celles et ceux qui étaient engagés sur le terrain. J'ai également une pensée toute particulière pour les familles de tous ceux qui étaient mobilisés, pendant que leurs proches étaient engagés au cœur de l'incendie, quand souvent les familles attendaient dans l'angoisse leur retour.

À toutes et tous, je veux dire simplement bravo. Bravo pour le travail accompli avec un immense professionnalisme dans une parfaite coordination et surtout, avec un sang-froid remarquable.

Je veux profiter de ce moment pour saluer et remercier tout particulièrement le contrôleur général Maestracci. Je veux saluer son travail d'anticipation et sa capacité à faire face à plusieurs problèmes, alors même que la situation évoluait sans cesse. Je veux également souligner son altruisme et le soutien constant qu'il a su apporter à ses collègues, à ses équipes et aux autres services engagés du premier au dernier jour. Je veux saluer le choix de son adjoint, qui a été un véritable pilier des opérations, présent jour et nuit auprès des équipes, et un véritable relais de transmission, notamment dans le cadre particulièrement sensible de la communication de crise.

Dans une situation comme celle que nous avons vécue, il fallait bien évidemment diriger les secours avec sang-froid, technicité et autorité, mais il fallait aussi savoir créer du lien, notamment avec nos agriculteurs qui, même s'ils ne sont pas des professionnels du secours, sont devenus des acteurs à part entière de la réponse opérationnelle. Il fallait également faire preuve d'humanité. Je veux saluer l'empathie de nos directeurs, notamment à l'égard des personnels qui sont profondément affectés par ce que nous avons vécu.

Je veux également saluer ici l'engagement exceptionnel du département de Seine-et-Marne parce que derrière chaque intervention, derrière chaque renfort, derrière chaque véhicule engagé, derrière chaque femme et chaque homme mobilisé, il y a aussi une réalité moins visible, celle des moyens que nous devons être capables de donner aux services de secours. Le département assure aujourd'hui près de 80 % du budget de fonctionnement du SDIS 77. C'est un choix fort, c'est un engagement durable. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, c'est aussi un choix qui mérite d'être souligné. Je veux donc remercier très sincèrement le président Jean-François Parigi pour sa présence sur le terrain, au plus près de celles et ceux qui étaient engagés, mais aussi pour la confiance qu'il m'accorde et qu'il renouvelle depuis des années. Cette confiance, je la mesure pleinement et je sais ce qu'elle représente. Faire de la sécurité civile une priorité, ce n'est pas simplement afficher une ambition, c'est aujourd'hui un acte de responsabilité et dans le contexte que nous connaissons, c'est aussi un acte de courage politique.

Nous avons vu cet été combien cette capacité d'anticipation, ces moyens et cette organisation étaient essentiels : la formation, les camions, l'entraînement, le casernement, les exercices et pour l'avenir, de gros enjeux. Le déploiement des caméras de détection précoce des feux couplées à l'intelligence artificielle ou encore, la mise en œuvre d'une stratégie aérienne. Des actions pour encourager le volontariat, la préservation de notre ressource en eau et l'identification des points d'eau mobilisables pour éteindre les feux et pour les besoins de nos agriculteurs. Un dialogue continu avec Melun Villaroche ou encore, l'élargissement de la Seine pour les canadairs.

Tous ces engagements répondent à notre ambition que la sécurité civile ne peut être une variable d'ajustement. Elle doit rester une priorité collective parce qu'au bout de chaque décision budgétaire, il y a une réalité très concrète : la capacité de nos sapeurs-pompiers à intervenir, à protéger et parfois, à sauver des vies. Je crois que c'est précisément ce que nous avons démontré cet été en Seine-et-Marne. Lorsque nous faisons le choix d'investir dans les secours, nous investissons avant tout pour la protection de nos populations et dans la résilience de notre territoire. Oui, nous avons vécu une crise hors norme avec des moyens jamais vus, mais comme j'aime à le dire, nous n'avons eu aucune habitation perdue, nous avons sauvé 18 000 hectares de forêt et nous n'avons à déplorer aucune vie humaine. J'ai la conviction que nous avons eu la chance de la traverser avec des gens hors norme, des femmes et des hommes de conscience, professionnels, solidaires, engagés, capables de garder la maîtrise dans l'urgence et même dans le stress partagé.

Finalement, c'est peut-être cela que je retiendrai de cet été : dans les moments où tout vacille, ce qui fait la différence, ce sont les femmes et les hommes qui sont capables de rester tous ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup. Je pense qu'on est tous d'accord, on peut dire qu'on a vécu l'exceptionnel, avec toutes les différentes interprétations que l'on peut faire de l'exceptionnel. Une chose est sûre, c'est qu'il y a un avant et un après, c'est une évidence. Je veux dire aussi que le département de Seine-et-Marne, collectivement, et mes prédécesseurs ont été les premiers à le faire, nous avons toujours fait du SDIS une priorité. Par contre, d'un point de vue budgétaire, nous allons bientôt atteindre nos limites. C'est une raison pour laquelle j'ose espérer qu'au plus haut niveau, nous puissions engager une vraie réforme de la sécurité civile dans ce pays.

Nous-mêmes, au niveau des présidents franciliens et de la Grande Couronne, nous sommes vraiment au tout début d'une réflexion sur une forme de mutualisation de nos moyens pour essayer justement de pouvoir répondre comme il le faut à ce qui, aujourd'hui, était exceptionnel et qui demain, sera habituel. C'est la raison pour laquelle je crois vraiment que c'est un sujet qui nous amènera les uns et les autres à en parler et à en débattre. Une chose est sûre, une réforme est nécessaire si nous voulons continuer à assurer la protection de nos concitoyens. De toute façon, nous organiserons bientôt avec le préfet un moment de mise à l'honneur pour les sapeurs-pompiers. Je ne sais pas encore la date exacte, mais bien sûr, nous inviterons les uns et les autres à cette manifestation de reconnaissance.

Cet été aussi, je suis allé voir avec certains, notamment Christian Robache, le nouveau collège Anne de Kiev, qui va être magnifique. Je pense que ce serait bien d'organiser une visite du chantier. À mon avis, ça va être le modèle du collège de demain à tout point de vue, notamment en termes d'énergie. On va voir des choses qui collent au plus près aux attentes des équipes pédagogiques. J'ai fait la rentrée au sein de sept collèges. Je trouve que cette rentrée s'est bien passée sur les dysfonctionnements qu'on aurait pu avoir sur tel ou tel territoire, donc une rentrée sereine. À nous de faire que nos collégiens puissent faire de leurs rêves une réalité, puisque c'est un peu le thème que nous avons voulu donner cette année.

Il y avait aussi le Festival de la terre. C'était là aussi un signe très fort envoyé auprès de nos amis agriculteurs qui, je le rappelle, ont été très mobilisés. Il y a eu aussi des incendies de chaumes, mais il ne faut pas penser qu'il ne se passait rien à côté. Au contraire, il y a eu de nombreuses interventions. C'est là que vous voyez l'organisation et le professionnalisme de nos sapeurs-pompiers qui, partout, ont su répondre. Je ne vous cache pas d'ailleurs qu'on a eu aussi un collège qui a brûlé à Bussy. Là aussi, ce sont des choses que l'on voit de temps en temps et c'est un engagement quotidien.

Demain, c'est le congrès des maires. Sachez que nous avons voulu que le stand du département rende hommage aux sapeurs-pompiers.

Je voulais vous dire que la commission permanente aura lieu le 16 octobre. Si tout se passe bien, nous aurons aussi la chorale qui viendra chanter tout à l'heure à midi puisqu'ils n'avaient pas pu le faire la dernière fois, donc ils étaient très déçus.

Ce que je vous propose, c'est que nous commencions par la discussion de la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine, Communiste et Écologiste.

N° 0/04 - Vœu déposé par le Groupe Gauche Républicaine, Communiste et Écologiste

Mme MOINE. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, mes chers collègues.

C'est une motion pour avoir votre avis concernant le méga data center qui va s'implanter sur la commune de Fouju. Elle est relative à la préservation du patrimoine agricole, à la protection de la ressource en eau et au moratoire sur les mégas data centers.

Notre premier devoir d'élus départementaux est de préserver l'intégrité de notre territoire, de défendre notre monde agricole, de sécuriser nos ressources vitales et de garantir à nos 1,45 million d'habitants un développement sobre et équilibré.
Aujourd'hui, l'implantation programmée d'un gigantesque complexe de méga-datacenters sur la commune de Fouju – 11 bâtiments industriels sur 89,6 hectares de terres agricoles d'excellence pour une puissance colossale de 1 400 MW – marque une rupture inacceptable. Face à ce gigantisme incontrôlé, il est de notre responsabilité historique de faire bloc,par-delà les sensibilités politiques, pour affirmer la primauté de nos biens communs.

1. La défense des terres d'excellence de la Brie et le soutien au monde agricole
Le plateau de la Brie compte parmi les terres les plus fertiles et productives d'Europe. Alors que notre agriculture fait face
à des défis économiques et climatiques sans précédent, l'artificialisation définitive de près de 90 hectares (89,6 ha) de
sols limoneux exceptionnels pour y couler des dalles de béton constitue une hérésie agronomique et un coup sévère
porté à nos filières céréalières et betteravières.
Cette destruction de terres agricoles d'excellence entre en contradiction directe avec les impératifs de souveraineté
alimentaire, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) imposé à nos communes et les orientations de sanctuarisation
nourricière du Schéma Directeur Régional d'Île-de-France Environnemental (SDRIF-E). Nos agriculteurs, nos éleveurs et
nos jeunes exploitants ont un besoin vital de ce foncier pour préserver nos filières d'excellence.
2. Une ponction énergétique et hydrique insoutenable pour la Seine-et-Marne
L'ampleur technique du complexe de Fouju défie toute soutenabilité territoriale :
• Une puissance installée de 1 400 MW (1,4 Gigawatt) : Une consommation annuelle estimée entre 10 et 12,2 TWh,
soit la production continue d'un réacteur nucléaire EPR ou 15 à 20 % de toute l'électricité francilienne. Cette ponction
préempte la capacité Très Haute Tension (400 kV) au détriment des transports du quotidien (RER D, RER E, Lignes
P et R) et de nos artisans et PME.
• La menace sur l'eau potable (Nappe des calcaires de Champigny) : Le site surplombe cette nappe captive classée
en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ressource vitale alimentant plus d'un million de Franciliens. En période
caniculaire, les prélèvements d'eau massifs pour le refroidissement (1,5 à 3,5 millions de m^3/an) menaceraient la
sécurité d'approvisionnement en eau potable.

• Le mirage de l'emploi : Malgré des annonces d'investissements de 30 à 50 milliards d'euros portées par des fonds internationaux (fonds souverain MGX d'Abu Dhabi associé à Nvidia), ces forteresses hautement automatisées ne génèrent sur site qu'à peine 50 à 150 emplois directs pour 89,6 hectares (soit moins de 1,5 emploi par hectare).

Comment pourrions-nous expliquer à nos concitoyens que l'État mobilise en urgence 1 400 MW et des dizaines de milliards de capitaux pour des serveurs informatiques à Fouju, alors que la Seine-et-Marne subit des carences criantes sur ses services publics essentiels, département de 1,45 million d'habitants entièrement dépourvu de CHU et relégué au 99e rang national pour la densité médicale ?

CONSIDÉRANT l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), conférant au Conseil Départemental la compétence de promouvoir les solidarités territoriales et humaines, d'assurer l'aménagement équilibré du territoire, la préservation des ressources naturelles et d'émettre des prises de position sur les affaires d'intérêt départemental ;

• CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un méga-campus de 11 datacenters sur 89,6 hectares de terres agricoles d'excellence sur la commune de Fouju (canton de Nangis), développant une puissance de 1 400 MW (1,4 GW) et une consommation de 10 à 12,2 TWh/an;

• CONSIDÉRANT l'arrêté préfectoral n° 2026-31/DCSE/BPE/IC du 29 juillet 2026 accordant l'autorisation environnementale ICPE pour la première phase (DC1) à la société CAMPUS AI SPV1 ;

• CONSIDÉRANT l'impératif absolu de préserver le potentiel agronomique de la Brie, de soutenir la souveraineté alimentaire et de respecter les engagements de sobriété foncière fixés par la loi Climat et Résilience et le SDRIF-E approuvé par décret du 10 juin 2025 ;

• CONSIDÉRANT la vulnérabilité hydrique de la nappe captive des calcaires de Champigny, classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ressource d'eau potable stratégique d'un million d'usagers franciliens ;

• CONSIDÉRANT les tensions majeures sur le réseau Très Haute Tension (400 kV) et la nécessité de réserver en priorité les capacités électriques disponibles aux transports ferroviaires du quotidien (lignes P, R, RER D et E) et au développement de nos entreprises et artisans locaux;

• SOLLICITE de l'État l'instauration d'un moratoire immédiat sur tout nouveau projet ou extension de méga-datacenters en Seine-et-Marne, et singulièrement sur le projet de « Campus IA » de Fouju (89,6 ha, 1,4 GW), afin de protéger nos terres agricoles, nos ressources en eau et l'équilibre de nos réseaux énergétiques ;
• DEMANDE à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de surseoir à l'exécution de l'arrêté préfectoral n° 2026-31/DCSE/BPE/IC du 29 juillet 2026 et de suspendre l'instruction des tranches ultérieures DC2 à DC11 de Fouju, afin de privilégier la concertation approfondie avec les élus locaux, les maires, le monde agricole et les riverains ;

• AFFIRME LE PRINCIPE D'UNE PRIORITÉ TERRITORIALE ABSOLUE : Les capacités énergétiques du réseau Très Haute Tension et les ressources foncières de Seine-et-Marne doivent être allouées en priorité absolue aux besoins du quotidien des habitants (transports ferroviaires, PME, artisans) et au développement équilibré de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Nathalie. Si vous en êtes d'accord, je vais laisser le soin à nos conseillers départementaux de répondre.

Mme LUCZAK. Bonjour à toutes et tous. Cela ne vous a pas échappé que ce projet se situe sur notre communauté de communes, la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Plusieurs affirmations pourraient être soumises à interrogation, avec en tout cas plusieurs confusions, voire des données erronées.

Vous avez tous entendu parler du centre pénitentiaire de Crisenoy, qui occupait 20 hectares juste à côté, et je ne me souviens pas d'avoir vu une motion passer en séance. Ces terrains sont identifiés comme des zones d'expansion et d'activité économique depuis 40 ans. Je ne vous ferai pas l'historique du syndicat. J'entends bien que nous sommes sur des terres qui étaient encore cultivées, mais nous serions déjà sur une zone d'activité économique si les projets avaient abouti à l'époque, ce qui changerait bon nombre de vos arguments. Aujourd'hui, on a perdu 40 hectares de développement économique. Sur quarante années de fiscalité professionnelle, vous imaginez ce que le territoire et la Seine-et-Marne ont perdu.

J'entends bien les différents arguments. Sur l'eau, le spécialiste apportera des informations supplémentaires, mais il y a un amalgame sur le refroidissement par eau. Le projet prévoit un refroidissement par air. C'est une donnée présente dans les dossiers de l'enquête publique. Vous pouvez consulter les documents, nous sommes sur un refroidissement par air. On a beaucoup parlé de chaleur fatale. Beaucoup d'experts s'expriment sur ces données en parlant de plus 2 degrés. Si vous regardez dans ce même document d'enquête publique, on parle de 0,01 degré. C'est une chaleur autour de 30 degrés sur laquelle des études sont lancées pour la réutiliser. Il est encore trop tôt pour le dire, mais nous regardons s'il y a un débouché au niveau des circuits agricoles ou sur les réseaux de chaleur urbaine, par exemple sur les réseaux de Melun.

Il y a eu énormément de réunions publiques et de débats. Vous auriez tous pu y participer et poser vos questions de façon à disposer d'arguments justes. Je ne vois pas comment on peut opposer les investissements sur les mobilités et la santé avec l'installation d'investisseurs sur un projet qui dépasse le territoire de la CCBRC. C'est un projet de souveraineté numérique et de souveraineté de nos données. Aujourd'hui, 90 % de nos données sont hébergées à l'étranger. Au-delà des data centers classiques, nous parlons de puissances de calcul dédiées, d'intelligence artificielle. Ce n'est pas un simple bâtiment logistique avec des rails et tout un tas de matériels informatiques, c'est un véritable outil industriel très évolutif. Nous sommes obligés de concevoir un bâtiment modulable à l'intérieur pour éviter les situations où des data centers déménagent deux ans après parce que l'aménagement intérieur n'est plus adapté.

Pour vous donner un exemple concret, le premier permis est déposé et approuvé, les travaux sont lancés. La hauteur du bâtiment a déjà été revue et le nombre de générateurs a été divisé par deux du fait de l'évolution du matériel et du calibrage des puces de calcul.

Ce projet a une ampleur nationale et européenne. On peut s'interroger : souhaite-t-on un data center d'un hectare qui mitonne l'ensemble de notre Seine-et-Marne, ou préfère-t-on les regrouper ? Chacun aura son opinion, mais pourquoi ce choix s'est-il porté sur Fouju ? Parce que nous avions cette capacité d'accueillir ces grands centres à rayonnement national, voire européen, et d'attirer ces investisseurs. C'est un sujet dont nous pourrions parler pendant des heures.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc, tu veux intervenir ?

M. CHANUSSOT. Merci. Bonjour à toutes et tous. Pour préciser ce que Daisy vient de développer sur la plupart des arguments, c'est un dossier qui a été longuement discuté entre les élus, d'abord à la communauté de communes, puis examiné avec l'État. C'est un projet porté par le président de la République lui-même.

Sur les terres agricoles, je veux simplement souligner que ce sont des pastilles identifiées sur le SDRIF depuis trente ans. Ce n'est pas nouveau que ce secteur doive être aménagé à vocation économique.

Concernant la consommation d'électricité, c'est effectivement très important. Je note avec intérêt votre préoccupation sur notre capacité énergétique, alors que j'ai entendu par le passé des combats pour fermer une centrale nucléaire. Il faut assumer les choix faits il y a quelques années. On n'aurait peut-être pas dû la fermer.

Pour l'eau potable, je m'inscris en faux, il n'est absolument pas question d'y puiser pour le refroidissement, je ne comprends pas que vous avanciez cet argument. Ce point a été très clairement examiné lors de la décision en Communauté de communes.

Je rebondis sur ce que disait Daisy sur les données : 75 % de nos données actuelles sont stockées à l'étranger. Je pense qu'il faut que nous prenions nos responsabilités. Je vais laisser la parole au Président qui parlera de l'avenir, mais je pense que ce data center répond à un vrai besoin stratégique.

M. LE PRÉSIDENT. D'autres questions ?

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette motion soulève des préoccupations que nous partageons. L'artificialisation des terres agricoles, la préservation de la biodiversité, la consommation énergétique de ces infrastructures, leur intégration dans le territoire et leur autonomie doivent évidemment être examinées avec la plus grande exigence, mais nous ne pensons pas qu'il faille avoir une opposition de principe générale sur les data centers en Seine-et-Marne.

Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique pose une vraie question de souveraineté.

La France et l'Europe doivent disposer de leur propre capacité de calcul et de stockage si elles ne veulent pas accroître leur dépendance à l'égard des grandes puissances et des opérateurs étrangers. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille accepter n'importe quel projet, n'importe où et dans n'importe quelles conditions.

Concernant Fouju, des interrogations sérieuses demeurent sur l'artificialisation, la biodiversité, la montée en puissance électrique, la valorisation de la chaleur produite et les retombées économiques réelles pour le territoire. Elles doivent recevoir des réponses précises. Certaines affirmations sur Fouju dans cette motion nous paraissent aujourd'hui trop catégoriques, notamment sur la consommation d'eau annoncée pour l'ensemble du campus. Les premières unités doivent fonctionner avec un refroidissement par air, tandis que les choix des phases suivantes restent à préciser. De même, la puissance de 1 400 MW correspond à une capacité maximale envisagée à terme après une montée en charge progressive de raccordement.

Nous devons sortir de l'alternative trop simple entre tout accepter sans condition ces infrastructures ou s'opposer par principe à leur implantation. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une véritable stratégie publique pour déterminer où ces équipements peuvent être implantés, avec quelles capacités énergétiques, quelles garanties sur l'eau et le foncier, quelle récupération de la chaleur fatale, quelles retombées pour le territoire et quelles exigences en matière de souveraineté numérique.

Enfin, nous partageons pleinement l'ambition de doter la Seine-et-Marne d'un CHU et de renforcer très fortement l'offre de soins dans notre département, mais nous ne pensons pas pertinent d'opposer dans une même motion la création d'un CHU et la politique nationale d'infrastructures numériques. Ce sont deux enjeux majeurs qui appellent chacun une réponse forte de l'État.

Dans ces conditions, nous demandons le retrait de cette motion pour travailler sur un texte plus précis et exigeant sur le projet de Fouju, protecteur de nos ressources et de nos terres agricoles, sans fermer par principe la porte aux infrastructures numériques dont la France et l'Europe ont besoin.

Sur la question de la souveraineté numérique, pour le projet de Fouju, il y a un partenariat mentionné avec Mistral, qui est un opérateur français qui a signé un partenariat sur ce site avec une société américaine. Le vrai sujet est d'assurer notre réelle indépendance technologique et juridique vis-à-vis de ces projets. J'entends bien les arguments relatifs au SDRIF, mais devons-nous pour autant tout accepter sans un cahier des charges strict et une concertation approfondie ? Notre position est donc nuancée. Nous ne sommes pas opposés par principe, mais nous estimons que les conditions ne sont pas pleinement réunies sous cette forme actuelle. Nous avons besoin d'une vraie réflexion stratégique qui dépasse le seul cadre communal ou départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Patrick.

M. SEPTIERS. Mes chers collègues, le vœu qui nous est soumis aujourd'hui pose de vraies questions. Ce n'est pas parce qu'il émane de l'opposition qu'il faut le rejeter sans examen.

Sur le fond, une partie des éléments présentés mérite attention. Le dimensionnement de 1 400 MW et l'emprise sur 90 hectares de terres agricoles justifient qu'on s'y arrête. La préservation de la nappe des calcaires de Champigny, ressource stratégique alimentant plus d'un million de Franciliens, est essentielle. Le décalage entre des dizaines de milliards d'euros d'investissements annoncés et le faible volume d'emplois directs créés sur le site interroge légitimement quant aux retombées locales.

Pour autant, ces inquiétudes ne doivent pas occulter l'autre versant du sujet : la souveraineté numérique et technologique de la France. En 2026, alors que le numérique et l'intelligence artificielle transforment notre quotidien, il est primordial pour notre sécurité, notre liberté et notre souveraineté que nos données personnelles et stratégiques soient hébergées et sécurisées en France et non plus systématiquement à l'étranger. L'implantation de data centers constitue une nécessité pour assurer notre souveraineté et accompagner le développement de l'intelligence artificielle, véritable transformation structurelle et enjeu de compétition internationale. La France ne doit pas rater le train de cette mutation sous peine de voir sa dépendance s'accentuer et sa capacité d'action se réduire.

Toutefois, affirmer cette nécessité stratégique ne dispense pas d'exiger des projets menés avec rigueur et respectueux des équilibres territoriaux. S'agissant d'un projet d'intérêt national soutenu par l'État, notre département doit obtenir des compensations financières à la hauteur des impacts, ainsi que des moyens renforcés en matière de transports, d'infrastructures et de services publics. La Seine-et-Marne ne peut pas être le seul département à accueillir ces grands projets sous prétexte que le foncier y est disponible aux portes de Paris.

Sur le plan juridique et institutionnel, ce vœu demande au préfet de surseoir à l'exécution d'un arrêté déjà délivré et de suspendre l'instruction des phases suivantes. Il n'appartient pas à notre assemblée de se substituer au juge ou de bloquer unilatéralement un projet engagé. Notre rôle est de défendre l'intérêt du territoire.

Enfin, les échanges que nous avons eus avec les élus du secteur directement concerné révèlent une réalité de terrain plus nuancée que celle décrite dans ce texte. Sans vouloir parler à leur place, il convient d'en tenir compte avant de se prononcer au nom de l'ensemble d'un territoire.

Ainsi, nous voterons contre le vœu présenté, considérant que les arguments avancés ne reflètent pas l'ensemble de la réalité des faits et ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux de souveraineté nationale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Patrick. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

Que cette motion existe ne me choque pas du tout, il est normal qu'il y ait du débat quand on aborde de tels projets. Je rejoins les propos de Patrick sur les élus locaux, des maires et des présidents d'EPCI, qui sont maîtres de l'aménagement de leur territoire. Il est essentiel de leur faire confiance sur leur vision d'avenir.

Le principal reproche que je formulerai à l'égard du développement des data centers, au-delà du seul cas de Fouju, c'est l'absence d'une véritable planification en amont de la part de l'État, d'une filière structurée et d'une doctrine claire d'implantation. Nous risquons de revivre ce que nous avons connu avec la logistique dans notre département. A l'époque, de nombreuses communes accueillaient des plateformes logistiques pour vendre du foncier, sans réelles créations d'emplois durables, et nous en payons aujourd'hui les conséquences en termes de trafic routier et d'infrastructures. À la place qui est la mienne, je vois le nombre considérable de sollicitations pour implanter des data centers en Seine-et-Marne, mais comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, la question de l'indépendance numérique est cruciale. Lors d'une visite récente au CEA à Paris-Saclay, les responsables me confirmaient notre besoin impératif d'infrastructures de stockage sécurisées pour nos données sous contrôle national et européen. Dire non par principe à tout data center serait une erreur. En revanche, organiser rigoureusement leur implantation sur notre territoire est un impératif.

Nous avons plusieurs projets identifiés dans le département : le site historique de Dammarie-les-Lys ; le projet de Fouju ; des réflexions d'implantation de data center français à Réau ou sur Grand Paris Sud ; ou encore le projet d'EDF à Montereau sur une friche industrielle existante. La valorisation prioritaire des friches par rapport aux terres agricoles est un sujet sur lequel nous devons être particulièrement vigilants. Concernant Fouju, rappelons que ce foncier était déjà fléché de longue date pour du développement économique. L'État lui-même s'étonne parfois du volume de demandes qui convergent vers la Seine-et-Marne.

Nous avons en parallèle des dossiers majeurs d'alimentation électrique, comme pour le site de Nogent-sur-Seine ou nos filières industrielles. Cette concurrence sur la capacité énergétique démontre bien le besoin d'une vision globale d'aménagement. Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de main les choix faits par les élus locaux sur leur territoire, sur des projets engagés et débattus localement. La souveraineté numérique est une réalité stratégique que nous devons intégrer. C'est pourquoi je ne voterai pas cette motion, même si je souhaite que nous fassions un point d'étape régulier sur l'ensemble des projets de data centers dans le département. Les compensations ne doivent pas être seulement financières, elles doivent porter sur la formation, les compétences et l'accompagnement des filières numériques, comme le portent les élus locaux à Fouju.

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote. Qui est pour cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion est rejetée. Merci d'avoir suscité ce débat, nous passons aux points suivants.

N° 0/01 – Procès-Verbal du Conseil départemental du 26 juin 2026

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté à l'unanimité.

N° 0/02 - Décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 1er mai et le 28 août 2026

M. LE PRÉSIDENT. Des objections ? Non. Adopté à l'unanimité.

N° 0/03 – Décisions prises par le Président du Conseil départemental en matière de Marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 7 mai et le 26 juin 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté à l'unanimité. Nous passons à la série 1.

***

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'aborder le 1/01, je vous propose de visionner une courte vidéo illustrant les chantiers conduits par le département.

****Diffusion d'une vidéo****

N° 1/01 – Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau – Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

M. LAVENKA. Monsieur le Président, il s'agit du CID de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, représentant une subvention départementale de 1 866 000 euros. Ce dossier, travaillé avec Pascal GOUHOURY et ses services, porte sur deux opérations principales : la réhabilitation du complexe Philippe Mahut, ainsi que l'aménagement et la gestion de l'eau sur le Pôle équestre du Grand Parquet, sujet très important sur lequel Pascal s'est beaucoup engagé.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

N° 1/02 – Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Soupplets - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

M. LAVENKA. Nous passons à la commune de Saint-Soupplets, au titre du Fonds d'Aménagement Communal, pour une subvention départementale de 300 000 euros. Deux actions sont concernées : la réfection très attendue de la voirie et un plan d'accompagnement pour la rénovation de l'éclairage public en technologie LED sur l'ensemble de la commune.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission des finances ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des demandes de parole ? Stéphane, la parole est à toi.

M. DEVAUCHELLE. Monsieur le Président, chers collègues, ces deux dossiers sont essentiels pour notre commune. Le chemin vicinal reliant Saint-Soupplets à Boissy supporte un trafic intense et a particulièrement souffert des dernières rigueurs hivernales. Le second volet concerne le passage intégral de notre parc d'éclairage public en LED, afin de réduire la facture énergétique et d'améliorer notre bilan environnemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Stéphane. Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

N° 1/03 – Contrats ruraux (CoR)

M. LAVENKA. Le rapport suivant concerne trois nouveaux contrats ruraux : la rénovation d'un bâtiment communal à Ichy ; la construction d'une cantine scolaire à Luzancy ; et l'extension du groupe scolaire à Rouvres.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission des finances ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des demandes de parole ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Le rapport est adopté.

N° 1/04 – Avenant N° 1 au Contrat rural (CoR) de la Commune de Saint-Sauveur-lès-Bray.

M. LAVENKA. Il s'agit d'une simple rectification matérielle pour inverser des données erronées sur deux opérations, afin de permettre aux comptables publics régionaux et départementaux de débloquer le versement des subventions de travaux.

LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Quel est l'avis de la Commission des finances ?

M. GOUHOURY. Conforme.

LE PRÉSIDENT. Pas d'opposition ni d'abstention ? Le rapport est adopté. Le rapport 1/05 ayant été retiré, nous passons au suivant.

N° 1/06 – Conventions de réalisation – Projet Partenarial d'Aménagement de Paris-Villaroche

M. CHANUSSOT. Il s'agit du site de Paris-Villaroche, qui constitue un enjeu économique fort pour l'État, la région, le département et les collectivités. C'est un projet partenarial d'aménagement qui est en cours. Dans ce cadre, nous vous proposons d'approuver les conventions de réalisation, le versement d'une participation départementale totale de 188 400 euros, pour 163 400 euros pour l'assistance à la mise en place et à la mise en œuvre des études, et 25 000 euros pour la convention des études à l'échelle du site.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. La commission des finances ?

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/07 – Route départementale RD404 – Aménagement d'un giratoire sur la Commune de Dammartin-en-Goële. Dossier de prise en considération.

M. LAVENKA. Il s'agit d'un sujet qui est lié à la desserte de la nouvelle gendarmerie de Dammartin-en-Goële, qui va nécessiter, à l'intersection de la RD 404, de la rue de la Libération et du chemin de la Tortue, la réalisation d'un giratoire qui sera évidemment portée sous maîtrise d'ouvrage départementale. Le coût est estimé à 1,75 million d'euros. On souligne également une participation sur ce projet à la hauteur de 300 000 euros de la commune de Dammartin-en-Goële.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, d'ailleurs portée par l'ancienne municipalité et renouvelée par la nouvelle. J'ai rencontré le nouveau maire de Dammartin, donc il n'y a aucun problème sur le tour de table financier. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/08 – Route départementale (RD) 213 - Démolition et reconstruction du tablier de l'ouvrage sur la Commune de Saint-Sauveur-lès-Bray. Dossier de prise en considération.

M. LAVENKA. Le tablier de l'ouvrage d'art important situé sur la commune de Saint-Sauveur-lès-Bray, sur la RD 213, doit être non seulement démoli, mais reconstruit. On vous propose un dossier de prise en considération. C'est un projet important, c'est un témoin de notre volonté de faire des réfections d'ouvrages d'art. Chaque année, c'est autour de 10 millions d'euros qui sont alloués à ce sujet majeur. Sur cette opération spécifique, on a un coût de 2,340 millions d'euros.

On est dans un contexte environnemental assez complexe qu'évidemment, on prend en compte, notamment en raison de l'interaction avec le cours d'eau de la Goujonne. Aujourd'hui, on doit délibérer pour prendre en considération ce projet de démolition et de reconstruction du tablier de l'ouvrage en question.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/09 – Route départementale (RD) 105 : Reclassement dans la voirie communale de Villeparisis

M. LAVENKA. On parle dans cette délibération d'un reclassement dans la voirie communale de Villeparisis d'une fraction de la RD 105. Il y a une carte qui est très bien faite : la rue de la République et la rue de Villevaudé sont reclassées dans le domaine public communal. Petit sujet également, on va renommer une section de route dont le nom anciennement était la RD 105 en RD 84, au droit du giratoire situé à l'est du plan sur la commune de Villeparisis.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/10 – Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux Communes recensant jusqu'à 2 000 habitants inclus, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2026.

M. LAVENKA. C'est une délibération que nous avons chaque année. Il s'agit d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole pour les communes de moins de 2 000 habitants du département. Le préfet nous a informés que pour 2026, cette somme à répartir s'élève à 561 000 euros. Vous le savez, c'est selon un calcul savant qui prend en compte à la fois la longueur de voirie communale concernée, l'effort fiscal de la commune et son potentiel fiscal. On a plusieurs dizaines de communes dans notre département qui bénéficient de cette fraction de la redevance communale des mines.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Christian, quel était l'avis de la commission des finances ?

M. ROBACHE. Conforme, Monsieur le Président.

M. GRATACOS. Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais juste attirer votre attention sur la situation de Rouvres, qui touche une fraction de cette dotation. Nous vous avions écrit fin juillet sur la situation de cette commune qui a pas mal souffert du passage des camions dans le cadre des travaux de la sortie 8 de la N2. Ils en ont aujourd'hui pour 22 600 euros de remise en état du réseau routier sur leur commune. Ils sont un peu démunis face à cette situation. On se permet de vous le rappeler et de soutenir la demande du maire de Rouvres qui souhaiterait une réponse. On aimerait savoir s'il y a eu un contact avec eux et s'il y aura un accompagnement.

M. LAVENKA. Ils ont déposé un dossier, il me semble. Je vais vérifier, mais il me semble qu'ils vont être accompagnés. Je vais vérifier.

M. GRATACOS. D'accord, merci.

M. LE PRÉSIDENT. On vous tiendra au courant. Pas d'autres demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/11 – Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2026-2027

M. LAVENKA. C'est la délibération annuelle également pour le dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver prochain. Je vous rappelle que nous avons 4 423 kilomètres de routes qui sont répartis en trois niveaux : un niveau 1, un niveau 2 et un niveau 3. Je ne reviens pas sur le bilan météorologique de l'année dernière puisqu'on a eu un seul épisode un peu compliqué, entre les 5 et 7 janvier, mais sinon, un hiver globalement très doux, sans aucune barrière de dégel mise en place, ce qui est assez rare.

Je vous rappelle également que nous avons des coopérations diverses et variées avec les communes et les intercommunalités : 183 conventions ont été conclues avec 181 communes et deux intercommunalités. Je rappelle également que nous avons un dispositif d'intervention des agriculteurs volontaires. Nous en avons aujourd'hui plus d'une cinquantaine, 57 exactement. Depuis quatre ans, nous avons fourni 43 lames de déneigement, à 43 agriculteurs. Cela a été très utile, notamment dans l'épisode que j'évoquais tout à l'heure, les 5, 6 et 7 janvier, dans le nord du département, mais pas seulement. Je rappelle chaque année que 340 agents de la Direction des Routes sont mobilisables pour assurer la viabilité des routes départementales.

Selon la rigueur des hivers, le coût annuel du dispositif de viabilité hivernale varie entre 3,3 millions et 4,2 millions d'euros. C'est un effort budgétaire important consenti par le département. Dernier point, pour être tout à fait précis, ce dispositif sera déployé dès le lundi 9 novembre et s'éteindra, sauf cas de figure assez improbable, jusqu'au lundi 15 mars 2027.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/12 – Poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.

M. LAVENKA. Il s'agit de la poursuite, par un avenant N 1, puisque la convention quinquennale a été renouvelée l'année dernière pour la poursuite du partenariat avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France. Vous savez que la participation budgétaire du département est importante puisqu'elle s'élève, pour l'ensemble de ce partenariat, à 567 000 euros. C'est réparti en deux fractions : une fraction en fonctionnement pour 367 000 euros et 200 000 euros d'investissement. Je rappelle rapidement les cinq axes principaux sur lesquels on intervient en coopération et en collaboration avec la Chambre d'agriculture.

D'abord, sujet très important, la structuration des filières avec, en gros, le sujet de la diversification agricole. Deuxième sujet majeur, celui de l'eau et de la ressource en eau, avec un rôle important de la Chambre d'agriculture et de l'ensemble de la profession dans le cadre de la déclinaison du plan départemental de l'eau. Troisième sujet majeur, celui de la transmission des exploitations dans un contexte extrêmement difficile, notamment pour les jeunes agriculteurs. Quatrième enjeu, celui de la transition écologique et du soutien aux filières non alimentaires, avec deux grands sujets, celui du soutien à la filière agro-matériaux, important en Seine-et-Marne, notamment avec le développement de la filière chanvre, et celui de la méthanisation. Dernier sujet, qui est le cœur de la coopération que nous avons avec la Chambre d'agriculture, celui de l'accompagnement de tous les progrès en matière d'agronomie, d'innovation et d'une manière plus générale, d'accompagnement à la transition climatique.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme LUCZAK. L'avis est conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/13 – Aide exceptionnelle destinée aux agriculteurs ayant contribué à la lutte contre les incendies en forêt de Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. On m'a dit que tu allais faire un amendement oral.

M. LAVENKA. Cela a été noté par Isoline tout à l'heure. Les agriculteurs sont intervenus massivement et efficacement dès le 12 juillet et pendant plus d'une semaine en réalité puisqu'ils sont intervenus jusqu'au 4 août. C'est ce qui explique une partie de l'amendement que l'on vous propose. Ils sont, non pas 47 comme cela a été indiqué dans le rapport, mais 55 à être intervenus en forêt de Fontainebleau.

On vous propose donc que le montant que le département de Seine-et-Marne se propose de leur octroyer, pour compenser les frais considérables qu'ils ont engagés et leur temps, soit porté de 67 000 euros, comme c'était indiqué dans le rapport, à 85 000 euros. On est sur une base d'environ 2 000 heures d'intervention des agriculteurs, avec une indemnisation autour de 50 euros de l'heure pour faire face notamment au coût du carburant qu'ils ont utilisé. Voilà le sens de la délibération qu'on vous propose par voie d'amendement : 55 agriculteurs et surtout 85 000 euros. Le département de l'Essonne intervient de manière à peu près paritaire avec la Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la commission des finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Julie ?

Mme GOBERT. Monsieur le Président, chers collègues, nous soutenons naturellement cette aide exceptionnelle aux agriculteurs qui se sont mobilisés lors des incendies de juillet, comme cela a été rappelé dès le début de cette séance. Leur intervention aux côtés des sapeurs-pompiers a été déterminante et il est parfaitement légitime que les frais qu'ils ont engagés ne restent pas à leur charge. Nous en profitons aussi pour saluer la mobilisation exceptionnelle des personnels de notre SDIS, d'autres SDIS départementaux, l'engagement des élus locaux, d'Isoline, de vous, Monsieur le Président, et de tous ceux qui ont contribué très vite à se mobiliser et à éteindre ces incendies. De fait, cela a pris un certain temps compte tenu du type d'incendie et surtout, du type de milieu dans lequel il s'est déclenché. Cet incendie doit surtout nous conduire à tirer des enseignements de ce qui s'est passé.

Les incendies de Fontainebleau ne peuvent plus être regardés comme un événement exceptionnel. Nous l'avions déjà intégré dans le SDACR, le schéma qui conduit à comprendre les risques au niveau du département et à voir quels sont les moyens que nous devons y mettre en tant que SDIS, mais aussi département et également l'État. Météo-France, les chercheurs et les professionnels de la forêt constatent que le changement climatique aggrave et étend progressivement le risque de feu de forêt vers des territoires qui étaient jusqu'ici moins exposés, mais jusqu'aux Vosges désormais, notamment dans le Bassin parisien. L'été 2026 a été d'ailleurs marqué par un niveau de danger incendie inédit à l'échelle nationale et cela va se renouveler puisque ce sont les projections que nous connaissons.

Notre responsabilité est donc désormais d'aller au-delà de l'indemnisation après la constatation et de construire une véritable politique de prévention et d'adaptation que vous avez aussi appelée de vos vœux : entretien des massifs, donc un travail extrêmement important avec l'ONF, mais pas que ; accès aux points d'eau ; coordination avec le SDIS ; mobilisation du monde agricole ; équipements adaptés ; et anticipation des épisodes de sécheresse et de chaleur extrême. Dans un contexte où le risque incendie devient un enjeu structurel pour l'Île-de-France, cette prévention ne peut pas reposer sur les seuls départements, comme vous l'avez précisé, il y a aussi les communes, les pompiers, les agriculteurs. Elle appelle à une mobilisation coordonnée de l'ensemble des collectivités, de la région, mais aussi et surtout de l'État. Or, quasiment à tous les conseils d'administration du SDIS, certes nous avons la représentation de la double tutelle et de l'État, mais nous soulignons souvent le fait que nous avons un déficit d'investissement et de mobilisation de l'État sur un ensemble d'enjeux qui concernent les SDIS et qui reposent entièrement sur nous en tant que département. Aujourd'hui, vous le portez au niveau national, mais nous pensons fondamentalement qu'il faut aussi utiliser la crise comme fenêtre d'opportunité. C'est ce que font les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en ce moment.

Il y a un enjeu à pouvoir dire au niveau national qu'il n'est pas possible, en termes d'équipement, qu'on n'ait pas assez de moyens pour pouvoir lutter contre le feu, sachant que ce risque est désormais structurel et pas seulement dans le sud de la France, et qu'il y a un besoin relativement fort de ce point de vue là. Vous pouvez avoir notre entier soutien là-dessus, d'autant plus qu'on a vu des élus ou des représentants un peu pyrophiles, admirateurs du feu, qui ont pris un certain nombre de photos lors de cet incendie, mais auprès desquels on n'a pas entendu ensuite une volonté de soutien du département et du SDIS pour que nous puissions travailler face à ce type d'aléa.

Mon dernier point est celui de l'eau. De fait, on a eu un été exceptionnel, mais nous aurons vraisemblablement aussi un automne exceptionnel et nous avons des prédictions pour un hiver exceptionnel. Nos cours d'eau et nos nappes vont donc subir des étiages vraisemblablement sévères et ce ne sont pas les lacs réservoirs qui vont pouvoir nous préserver. Vous avez été alertés, comme tous les élus, de ce point de vue là, et on sait qu'on a besoin d'eau pour pouvoir éteindre nos incendies, pour alimenter un certain nombre d'activités aussi et la première d'entre elles, c'est l'eau potable. Aujourd'hui, il va falloir aussi penser cet enjeu de l'eau à ce niveau-là.

Nous souhaitons à la fois soutenir cette aide tout en appelant à ce que l'incendie de cet été marque le début d'une véritable stratégie d'adaptation du territoire à ce risque, plutôt qu'une réponse ponctuelle une fois l'urgence passée, et à sonner la mobilisation des autres acteurs au-delà du SDIS et du département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Julie. Isoline, tu réponds ?

Mme GARREAU. Merci, Julie. Ce qui vient d'être évoqué est une réalité du terrain. En Seine-et-Marne nous n'avons pas à rougir d'avoir d'abord de très bons matériels. En revanche, on a un vrai sujet sur la répartition des effectifs et surtout, sur le recrutement de nos sapeurs-pompiers volontaires parce que l'enjeu, à l'échelle de notre département, c'est d'avoir suffisamment de bras pour monter dans les camions, cela ne fait aucun doute. À l'échelle nationale, bien sûr, on attendait de la sécurité civile une réelle réforme qui n'a pas eu lieu. Nous n'avons eu aucune possibilité d'adapter nos systèmes départementaux. En plus, cela renforce, je pense, les différentes exigences territoriales parce que chaque département n'est pas logé à la même enseigne sur son mode de fonctionnement. Nous devrions avoir le soutien de l'ADF sur l'ensemble de ces sujets, mais encore aujourd'hui, je me permets de dire que l'ADF est totalement transparente, invisible dans ce type de dialogue.

Voilà donc de gros enjeux pour notre territoire. Évidemment, on a évoqué le sujet de Fouju tout à l'heure et sans relancer le débat, à aucun moment le SDIS n'a été sollicité sur les risques potentiels en cas d'incendie sur ce data center et sur les autres. Je pense qu'à l'avenir, il faut absolument que nos soldats du feu soient véritablement impliqués dans l'aménagement du territoire pour ces sujets comme pour d'autres.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je voudrais simplement dire qu'on n'a pas eu à rougir, mais on a quand même eu quelques faiblesses et Isoline l'a fait remonter. Les faiblesses qu'on a pu voir lors de ces incendies, au-delà de l'eau, sont parfois très simples, c'est la gourde, le thermos qui n'est pas adapté alors qu'il existe. C'est parfois la cagoule qui n'est pas adaptée, alors que ça existe. Ce sont des choses comme cela qui sont des détails, mais qui apportent du confort de nos sapeurs pendant l'intervention. Nous attendons le rapport fait par les professionnels pour pouvoir y répondre et on y répondra.

Je voudrais aussi vous dire que nous avons, en ce moment, une ambition à la Chambre régionale des comptes pour le SDIS 77. Je sais par avance que nous aurons certainement une observation sur le nombre trop important de casernes à travers le département, mais je vous le dis, j'en suis intimement convaincu, le maillage que nous avons aujourd'hui dans notre département est nécessaire, il est vital. Je le dis pour plein de raisons, bien sûr en termes de sécurité, mais pas seulement. C'est aussi le signe qu'il n'y a pas « d'abandon » des territoires. Vous voyez ce que je veux dire ? Il faut dire que certains surfent sur l'idée que toute fermeture est une preuve d'abandon. C'est la raison pour laquelle, entre autres, je suis très attaché à la présence de nos casernes sur l'ensemble de nos territoires.

Sur la problématique de l'eau, c'est vrai que cela va être un souci. D'ailleurs, nous venons de finir les mémoires sur l'agriculture et je rappelle parfois à certaines personnes que nous sommes un département rural, avec une agriculture bien présente qui, du point de vue de la richesse et de l'attractivité du territoire, n'est pas neutre. C'est la raison pour laquelle nous avons une filière d'élevage qui est en train de renaître, tant en bovins qu'en ovins. J'étais hier au congrès national de la Fédération nationale bovine, avec des éleveurs de bovins et d'ovins de France. C'est un congrès national qui se tenait à Fontainebleau. J'ai pris la parole et c'est vrai qu'en termes de sécheresse, va se poser le problème de l'alimentation de nos animaux. C'est la raison pour laquelle Olivier regarde, avec nos services et la Chambre d'agriculture, quelle aide pourrait être apportée, notamment pour l'achat de pulpe de betterave qui est un moyen de nourrir nos bêtes et qui est très apprécié. En plus, dans cette crise, cela permettrait de soutenir la filière betterave et de l'aider un peu. On est en train de réfléchir là-dessus, de toute façon cela viendra. Pour vous dire aussi que sur ce problème de sécheresse et de l'eau, il y a tout ce qu'on peut avoir en périphérie. Il faut que l'on soit en capacité de répondre parce qu'on aura anticipé les problèmes à venir.

Mme GARREAU. Simplement pour compléter, lundi après-midi, nous étions présents en nombre à la convocation du préfet pour réaliser un RETEX qui a sans doute provoqué plus de frustration que d'ambition à venir pour le territoire. Là où je voulais rebondir, c'est effectivement sur la ressource en eau.

Dans l'aménagement du territoire, le Département finance un certain nombre de projets. Je prends un exemple très précis, je peux en prendre deux, j'en ai énormément, mais je vais me focaliser sur deux exemples. On a financé des citernes en forêt. C'est le Département qui a financé pour faciliter le travail des pompiers et la ressource sur les sites où il pouvait y avoir des départs d'incendie. Ces citernes étaient inaccessibles. Je le dis en souriant, mais ce n'est vraiment pas drôle. Je crois qu'on a aussi la responsabilité, par la suite, de s'assurer que les projets que l'on porte, en partie ou en totalité, soient fonctionnels.

Sur le maillage territorial, cher Président, nous sommes à la veille d'un nouveau SDACR puisque le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, comme l'a évoqué Julie, se renouvelle tous les cinq ans. Nous allons travailler sur celui que nous allons proposer l'année prochaine. Évidemment, je compte sur le soutien de l'ensemble de mes collègues. La sécurité civile ne nous divise pas, elle nous rassemble. Encore une fois, il faudra qu'on soit vigilants pour proposer un maillage territorial opérationnel.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, vous voulez compléter ?

M. CHANUSSOT. Je voulais compléter sur l'eau. C'est de plus en plus mis en avant en comité de bassin et même au plan national : un plan départemental de l'eau permet de réunir tous les acteurs, y compris le monde agricole qui aujourd'hui est largement autour de la table. J'en suis très content. Nous réfléchissons, nous sommes en train de créer une commission, un groupe de travail sur la sécheresse, en accord avec l'État et avec le monde agricole aussi puisque les agriculteurs sont en ce moment très touchés, notamment pour les récoltes de fin d'année qui vont être catastrophiques sur le maïs et la betterave.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. ROBACHE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci. Nous pouvons passer aux rapports de la série 2, et je passe la parole à Xavier.

N° 2/01 – Convention relative à l'octroi d'une aide à l'investissement pour le collège privé Nazareth La Salle à Voisenon, sous contrat d'association avec l'État

M. VANDERBISE. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, mes chers collègues. Le rapport concerne la convention relative à l'octroi d'une aide à l'investissement pour le collège privé Nazareth à Voisenon, sous contrat d'association avec l'État. Comme je vous le rappelle, dans le cadre des dispositions de l'article L.151-4 du Code de l'éducation, le Conseil départemental soutient l'effort d'équipement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État. La subvention est destinée à améliorer l'accueil et la sécurité des élèves.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 265 930 euros au collège Nazareth-La Salle à Voisenon pour la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la restauration scolaire et de conclure une convention avec l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. ROBACHE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Anthony.

M. GRATACOS. Monsieur le Président, chers collègues, cela ne vous étonnera pas, on s'interroge sur cette subvention attribuée au collège Nazareth. J'avais déjà eu l'occasion de dire qu'il y avait des problèmes de contrôle de ces établissements sous contrat, des conditions contractuelles avec l'État sur la mixité sociale, etc. Je voudrais juste relever un point très simple.

Les données financières de cet établissement privé sont publiques et ses résultats financiers, on peut simplement les trouver par une recherche Google. Cet établissement produit beaucoup de bénéfices et d'argent. Il y a des entreprises qui aimeraient bien avoir les mêmes résultats. Dans la situation financière qui est la nôtre, vous l'avez répété ce matin, Monsieur le Président, et face à la situation qui pourrait être la nôtre dans les années à venir, avons-nous vocation, nous, collectivités, à continuer de verser de l'argent à des établissements qui en gagnent beaucoup en étant déjà surfinancés par l'État ? Je vous rappelle que les établissements privés, c'est 75 % d'argent public. Cela pose des questions éthiques, d'autant plus quand nous, nous sommes à l'os et que l'on réduit nos politiques. Nous nous interrogeons, surtout sur le fait de donner le maximum de ce qui est autorisé par notre règlement. Que l'on participe, pourquoi pas ? Mais pas dans ces proportions-là. Nous nous interrogeons et a priori, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je ne veux pas rentrer dans une polémique qui n'a aucun intérêt. La loi est là. Je sais qu'on peut l'interpréter entre « peut » ou « doit ». Pour nous, on part du principe que nous devons aider tout ce qui peut améliorer l'enseignement, quel qu'il soit, à partir du moment où l'on est dans le respect direct de la République.

Nous nous maintiendrons simplement en respectant les termes de la loi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

M. DJEBARA. Sur ces sujets, notre majorité, quand nous l'étions à l'époque, a toujours soutenu à hauteur de ce que la loi prévoyait. Cependant, je m'en remets à ce que soulève M. GRATACOS, si les résultats sont aussi importants que décrits, on va plutôt s'abstenir sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Encore une fois, il y a une loi qui est là et qui existe, nous l'appliquons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Très bien.

N° 2/02 – Procès-verbaux de récolement 2016-2025 des musées départementaux ayant l'appellation « Musées de France ».

Mme VEAU. Les collections Musées de France sont des collections permanentes composées de biens dont la conservation et la présentation présentent un intérêt public. Ce statut Musée de France confère l'obligation de procéder à leur récolement tous les dix ans.

Pour le récolement des collections du Musée des peintres de Barbizon, de Préhistoire d'Île-de-France, de la Seine-et-Marne, qui a été réalisé pour la période 2016-2025, il est proposé de prendre acte les procès-verbaux correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 3/01 – Dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais

Mme PIEDELOUP. Un amendement a été adressé à chacun. Il s'agit d'une modification matérielle du dossier dans l'objectif de simplification de la gestion administrative du dispositif qui, sur le fond, demeure strictement le même en tout point que ce qui vous a été envoyé.

Mme FENZAR-RIZKI. Il s'agit du dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau pour nos athlètes de haut niveau qui sont sur liste ministérielle. Nous les soutenions de manière systématique jusqu'à aujourd'hui, à partir du moment où ils étaient sur liste ministérielle. Aujourd'hui, nous allons travailler avec eux de manière qu'ils deviennent les ambassadeurs du sport en Seine-et-Marne.

Pour cela, nous leur avons demandé de nous faire des propositions envers nos collégiens, nos clubs sportifs ou nos IME, de manière qu'ils puissent représenter leur discipline et en parler. On les a laissés complètement libres de ce qu'ils pouvaient et étaient capables de faire dans le temps qui leur était imparti. Nous avons eu des projets extrêmement intéressants qui nous sont parvenus. Je pense qu'ils avaient peut-être aussi envie de partager. Grâce à cela, nous avons pu déterminer en commission différents niveaux d'implication avec des montants différents.

Nous avons voulu soutenir la totalité des athlètes qui ont participé, avec un minimum de 1 000 euros allant jusqu'à 4 000 euros pour les projets les plus ambitieux. 50 % seront versés dès le démarrage et 50 % lorsque les actions auront été menées. Effectivement, l'amendement porte sur une convention qui avait été notée, mais vu que nous avons fait le choix de soutenir la totalité des athlètes, ce qui représente plus de 100 athlètes, conventionner avec chacun d'entre eux allait être compliqué. Cela permet donc de suivre quoi qu'il arrive, mais de manière un peu moins stricte et conventionnée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Bouchra. Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme SHORT- FERJULE. Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit Bouchra, ce rapport change la philosophie du soutien départemental aux sportifs de haut niveau.

On comprend bien la volonté de mieux associer les sportifs de haut niveau à la vie du territoire et de valoriser leur rôle auprès des jeunes, des clubs et des publics en situation de handicap.

Nous souhaitons tout de même mieux comprendre le but poursuivi par la suppression de l'automaticité. Bouchra évoque une logique d'ambassadeurs du département. On s'interroge tout de même sur la potentielle volonté de réduire le nombre de bénéficiaires. À travers mon intervention, on souhaite bien appuyer cette demande. On suivra de près le fait que le but premier est d'avoir des ambassadeurs du territoire et non pas, à terme, la réduction du nombre de bénéficiaires.

Mme FENZAR-RIZKI. Je confirme que le but n'est absolument pas de réduire. D'ailleurs, quasiment tous nos sportifs ont répondu à l'appel à projets. C'est vraiment de pouvoir travailler en partenariat avec eux et peut-être même, pour certains qui étaient dans une enveloppe de 1 000 euros, nous avons pu réussir à aller jusqu'à 4 000 euros parce qu'ils s'impliquaient énormément. C'est plutôt pour être équitable auprès de tous ces athlètes. Évidemment, on ne réduit pas et c'est pour cela d'ailleurs qu'aucun dossier n'a été mis de côté. Autant vous dire que certains étaient très limites en termes de propositions, mais nous avons voulu quand même les accompagner avec le minimum parce qu'on s'est dit qu'ils n'avaient peut-être pas compris la demande et qu'on leur laissait une chance supplémentaire pour l'année prochaine. On ne cherche pas à réduire.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que ce n'est pas la démarche recherchée par Bouchra et les élus qui ont fait cette proposition. D'ailleurs, je l'ai pris dans le sens que j'attendais de cet accompagnement de nos sportifs de haut niveau. Il y a un dispositif national qui existe et nous venons le compléter, voire parfois être le premier dispositif dont ils bénéficient. Excusez-moi l'expression, mais c'est du donnant-donnant. Il y a un minimum à partager avec nos jeunes et nos moins jeunes, et je crois que cela responsabilise tout le monde. Tout à l'heure cela a été dit, mais je crois qu'on en est garant des deniers publics. Parfois, il y avait quelques rares sportifs de haut niveau qui ne revenaient plus en Seine-et-Marne et n'étaient plus du tout concernés par la vie du département.

Mme FENZAR-RIZKI J'en profite pour ajouter qu'effectivement, jusqu'à présent, on ne veut plus être le tiroir-caisse ni des associations sportives ni des athlètes. Aujourd'hui, avec nos comités départementaux, on en parlera tout à l'heure, on travaille par convention, mais avec de véritables projets et des objectifs. Le donnant-donnant est extrêmement important, c'est comme cela qu'on arrive à améliorer nos politiques sportives.

M. LE PRÉSIDENT. Je vois que lors de la rentrée scolaire, dans mon intervention quand j'ai parlé de la protection de l'enfance, j'ai senti des gens concernés qui se disent qu'ils ont quelque chose à faire.

Mme SHORT- FERJULE. On attire surtout l'attention sur le fait qu'à partir du moment où la règle repose sur un projet et une convention d'engagement, il y a naturellement la question de l'égalité et de l'équité. Il faudra que ce soit lisible et que les attendus soient

identiques pour que l'on puisse avoir des projets au bénéfice du territoire qui soient à la fois égaux et équitables. En commission, avec Virginie Thobor et Sophie Deloisy, nous sommes nombreux à être très vigilants.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/01 – Création d'une commission spéciale relative aux accueils collectifs de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance

Mme GBIORCZYK. Bonjour à tous. Le rapport 4/01 est dédié à la création de la commission spéciale relative aux accueils collectifs des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Il fait suite à la demande formulée lors de la séance du 26 juin par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain et le groupe Gauche Républicaine Communiste et Écologiste. C'était par ta voix, je crois, Julie.

Nous proposons donc de valider la mise en place de cette commission spéciale avec la composition suivante : votre serviteur, Bernard Cozic, Emma Abreu, Jean-Marc Chanussot, Denis Jullemier, Cindy Moussi-Le Guillou, Véronique Pasquier, Sophie Deloisy, Julie Gobert, Marie-Line Pichery, Anthony Gratacos et Michel Jozon. Il vous est proposé de m'en confier la présidence.

L'idée est également de travailler dans un délai maximal de six mois, ce n'est pas la peine de traîner en longueur. D'ailleurs, pour ne pas perdre de temps, les premières visites d'établissements sont déjà en cours d'organisation avec toutes les structures, car cela nécessite de l'anticipation de façon que ces visites se fassent sans perturber le fonctionnement des établissements. Je rappellerai que les travaux porteront essentiellement sur la qualité de l'accompagnement des mineurs par l'Aide Sociale à l'Enfance, la gouvernance et les financements dédiés au dispositif. On revient toujours sur les questions de financement. Je crois que je vous ai dit l'essentiel.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme GOBERT. Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Nous voterons évidemment la création de cette commission spéciale que notre groupe avait appelée de ses vœux lors de la séance du mois de juin. Nous nous félicitons que cette demande ait été entendue sur un sujet aussi sensible et médiatisé que la protection de l'enfance. Il est essentiel que notre assemblée puisse disposer d'un diagnostic partagé, entendre les professionnels, examiner les dispositifs existants et formuler des recommandations utiles. C'est précisément pour cette raison que nous souhaitons attirer l'attention sur un point de méthode.

Alors même que cette commission n'a pas encore commencé ses travaux, nous avons appris qu'une réorganisation du dispositif des 100 jours était engagée, avec un redéploiement des accueils vers les dispositifs de droit commun et une évolution des conditions d'organisation des assistants familiaux. Ce dispositif concerne directement l'accueil d'urgence des enfants confiés et repose sur les assistants familiaux, dont nous savons déjà combien le recrutement et la fidélisation sont difficiles. Le règlement départemental adopté en 2023 prévoyait d'ailleurs une indemnité spécifique pour les accueils fondés sur une durée maximale de 100 jours.

Nous ne préjugeons pas ici du bien-fondé ou non de cette réorganisation, mais il serait paradoxal de créer une commission chargée d'examiner les conditions d'accueil et d'organisation de financement de la protection de l'enfance dans les lieux collectifs tout en avançant parallèlement sur des transformations importantes sans qu'elle ait pu travailler. Notre demande est donc simple, que cette commission soit vraiment associée aux évolutions en cours et que l'on observe une grande vigilance sur toute réforme susceptible d'affecter le système d'accueil familial ou la qualité de prise en charge des enfants. Nous avons un périmètre d'accueil collectif, mais nous savons que les interrelations sont extrêmement fortes dans le placement des enfants. Sur la protection de l'enfance, nous avons besoin de stabilité, d'évaluation et de dialogue avec les professionnels, c'est précisément le sens de cette commission. Nous souhaitons à la fois écouter les acteurs du terrain, les enfants accueillis, ceux qui en sont sortis, mais aussi les acteurs extérieurs et les experts.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Anne ?

Mme GBIORCZYK. Oui, un petit mot rapide. Effectivement, sur le dispositif des 100 jours, il s'agit d'une réorganisation interne, notamment entre les services de l'ASE et le service départemental d'accueil d'urgence. Concernant les assistants familiaux, il y a une réflexion permanente. Depuis cinq ans que la mission m'a été confiée pour travailler sur les sujets de protection de l'enfance, vous savez que nous manquons d'assistants familiaux. C'est un processus continu. Nous avons tenu les premières réunions d'information la semaine dernière. Le processus d'amélioration est constant et cela m'ennuie de bloquer parce qu'il va y avoir cette commission. Rien n'empêche d'évoquer les différentes évolutions, mais c'est un travail permanent, en particulier sur les ASFAM dont vous savez tous que nous manquons. Certains enfants ne peuvent pas être accueillis dans des foyers ou des structures collectives. Le travail est permanent depuis au moins cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. C'est peut-être caricatural, mais cette commission ne doit pas être un gadget, c'est quelque chose qui doit déboucher sur de vraies propositions. Sur un domaine aussi sensible que la protection de l'enfance, nous sommes amenés tous les jours à travailler en équipe avec le parquet, la police nationale et municipale, et la gendarmerie. Nous avons quelques soucis avec nos jeunes et tout ceci montre que c'est un vrai sujet avec une montée en puissance de plus en plus importante des placements. Il y a aussi un grand débat que nous pouvons avoir sur nos enfants placés, des jeunes qui dépendent parfois plus de la PJJ que de l'ASE et parfois, des jeunes en situation de handicap pour lesquels nous n'avons pas l'accompagnement nécessaire. C'est aussi la réalité d'aujourd'hui, mais nous aurons l'occasion de partager ces réflexions.

M. DJEBARA. Sur la question des 100 jours, est-ce qu'on pourrait aller plus précisément sur cette question ?

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai aucun problème, mais il y a un timing à respecter. Sinon, il n'y a aucun problème pour que vous en parliez.

Mme GBIORCZYK. Il n'y a pas de poussière sous le tapis, ce n'est pas un problème.

M. DJEBARA. Je pense que ces 100 jours sont quand même très utiles pour la réorientation et sur ce qu'évoquait le Président à l'instant, concernant les enfants placés à l'ASE, mais relève plutôt de la PJJ. Ces 100 jours permettent de faire une meilleure répartition. On n'a pas les moyens de développer cela davantage et la commission va servir à ça, mais quelque chose qui a priori va dans le bon sens, on le supprime aujourd'hui.

Mme GBIORCZYK. Il n'est pas question de supprimer l'accueil des 100 jours, c'est une réorganisation.

M. LE PRÉSIDENT. On en reparlera. Sur la constitution de la commission, qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/02 – Bilan d'exécution 2025 et avenant N° 1 - CDPPE 2025-2027

Mme GBIORCZYK. Pour 2025, je rappelle que 25 actions ont été engagées, correspondant à un budget total de pratiquement 4 millions d'euros. Sur ces 4 millions d'euros, le Département finance un peu plus de 1,8 million d'euros, l'essentiel du reste étant financé par l'État.

Je prends quelques secondes pour évoquer avec vous certains des projets mis en œuvre dans le cadre de ce CDPPE, notamment le renforcement de la formation et du plan de recrutement des assistants familiaux, qui passe également par une modalité de rémunération ; le renforcement de l'accompagnement des tiers dignes de confiance ou l'accueil durable bénévole quand il s'agit d'une mesure administrative ; la création de l'équipe mobile ADO, sollicitée lorsque les professionnels sont confrontés à des situations complexes pour lesquelles ils n'arrivent pas à trouver la porte d'entrée pour accompagner au plus juste l'enfant et sa famille. C'est une équipe qui se déplace sur place auprès des familles. Il y a aussi la lutte contre la prostitution des mineurs, et une mesure forte, l'augmentation pour le contrat Jeune majeur qui est passé d'un peu plus de 400 euros à 1 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. GOUHOURY. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/03 – Conventions de parrainage concernant les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance

Mme GBIORCZYK. Il s'agit d'une convention de parrainage. Vous savez que ce dispositif est désormais obligatoire depuis la loi Tacquet 2022. Il apporte de la continuité et un regard extérieur pour les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance grâce à l'engagement de bénévoles qui concrétisent ce parrainage. Il est proposé d'approuver le projet de convention avec les associations Parrains Par Mille et France Parrainages qui portent ce dispositif en Seine-et-Marne pour un montant total de 180 000 euros. Je précise que l'objectif fixé aux équipes est de mettre en œuvre 100 parrainages sur l'année.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/04 – Rapport de suite - Contrôle de la CRC sur les contrats jeunes majeurs

Mme GBIORCZYK. Nous sommes dans la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes sur les contrats Jeune majeur, les jeunes qui sortent du dispositif de l'ASE. Six recommandations de régularité et cinq recommandations de performance nous avaient été adressées par la CRC, avec des demandes de mise en conformité. Tout ceci a été mis en œuvre. Quelques exemples, notamment sur les recommandations de régularité.

Il nous avait été demandé la présentation d'un bilan annuel à l'Observatoire de la protection de l'enfance, ce sera fait le 17 novembre prochain puisque cet observatoire se réunit à cette date ; d'instituer une commission d'accès à l'autonomie, elle a été mise en place ; de mettre en place un protocole d'accès à l'autonomie, il sera lui aussi signé le 17 novembre en marge de la réunion de l'Observatoire ; d'actualiser le règlement départemental d'aide sociale ; la mise en place d'un entretien systématique six mois après la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est fait.

Un élément qui me paraît très important, garantir le droit à l'effacement des données personnelles pour les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement de l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui sera mis en œuvre à partir de 2027.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/05 – Convention 2025-2027 Fondation Apprentis d'Auteuil - La Touline 77

Mme GBIORCZYK. Il s'agit d'une régularisation pour le financement du dispositif La Touline, qui intervient dès les 17,5 ans des jeunes en amont leur sortie du dispositif de l'ASE, porté chez nous par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Il est proposé de renouveler la convention pour la période 2025-2027 avec une participation du département de 150 000 euros par an, et un cofinancement du FSE qui s'élève à 154 000 euros pour 2025 et 157 000 euros pour 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/06 – Conseil Local de Santé Mentale de Meaux

Mme GBIORCZYK. Le 12 juin dernier, le premier Contrat local de santé mentale a été signé en Seine-et-Marne, à Meaux. Le département en est signataire. Afin de ne pas bloquer cette signature et de mettre en œuvre les actions avec les différents partenaires, nous devons la régulariser par le vote de cette délibération. Je rappelle que les services des MDS et de la PMI, qui sont rattachés à la Direction, participeront activement aux actions développées sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/07 – Avenant N° 3 au Contrat départemental des solidarités - 2026

M. COZIC. C'est un avenant financier pour le contrat départemental des solidarités 2026. Ce contrat départemental des solidarités est conclu entre l'État et le Département dans le cadre du Pacte des solidarités, qui vise à renforcer la prévention et la lutte contre la précarité. Il comprend 15 actions cofinancées par l'État à hauteur de 50 %.

En 2026, le soutien de l'État s'élève à 1 100 000 euros, dont 808 000 euros seront versés après déduction des reliquats des années précédentes. L'avenant N° 3 précise pour cette année des actions cofinancées et actualise les quatre annexes du contrat. Il vous est donc proposé d'adopter l'avenant N° 3 au contrat départemental des solidarités pour 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/08 – Avenant N° 1 à la Convention Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (CDIE) - 2026

M. COZIC. La loi pour le plein-emploi, promulguée en décembre 2023, réforme l'accompagnement vers l'emploi et renforce la coordination des acteurs, notamment pour les allocataires du RSA. Dans ce cadre, le Département a contractualisé avec l'État jusqu'en 2028 et sollicite auprès de l'État un montant d'un million d'euros pour poursuivre les actions de 2026. Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver l'avenant à la convention de partenariat pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein-emploi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ?

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme PICHERY. Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport démontre la mise en œuvre progressive de la réforme du RSA. Vous indiquez vous-même dans ce rapport souhaiter attendre 2027 pour passer à l'obligation de 10 à 15 heures d'activité. Cependant, actuellement, toutes les données à notre disposition sur ce sujet sont déclaratives. Nous avons noté que dans le même temps, les dossiers de sanctions augmentent fortement : 1 851 entre juin et décembre 2025 et 3 229 au premier semestre 2026.

Nous souhaiterions connaître les motifs de sanction pour ces allocataires. S'agit-il d'un manquement aux obligations de rendez-vous ou bien d'un manque d'offres suffisantes pour effectuer cette contrepartie d'activité ? Nous souhaitons simplement disposer d'un bilan clair de la situation.

M. COZIC. Nous allons effectivement demander un bilan à France Travail puisque ces allocataires sont désormais suivis principalement par France Travail. C'est un travail que nous devons mener avec eux pour savoir comment sont orientés ces allocataires vers l'emploi. C'est un bilan que nous pourrons vous communiquer, je l'espère, dans les prochains jours.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un sujet important. Le préfet a pointé du doigt cette problématique dans notre relation avec France Travail. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/09 – Programmation du FSE + pour 2026 : cofinancement des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi.

M. COZIC. Il s'agit de la programmation du FSE + pour 2026 concernant le financement des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi. Le Département est organisme intermédiaire du FSE + pour la période 2021-2027. À ce titre, le cofinancement des actions d'insertion pour l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA les plus éloignés du marché du travail s'articule autour de cinq dispositifs en complément du suivi assuré par les référents de parcours. Pour cofinancer ces actions, un appel à projets FSE + a été lancé le 13 février dernier dans le respect de la réglementation européenne. Onze projets ont été retenus pour une subvention FSE + totale de 2,3 millions d'euros pour la période de 2025 à 2028.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les résultats de l'appel à projets, le modèle de convention d'attribution de subvention FSE + de 2,3 millions d'euros aux onze projets retenus pour la période 2025-2028, ainsi que de valider le plan prévisionnel des contrôles sur place pour 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la Commission des Finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/10 – Retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active : ajustement de l'individualisation de l'aide complémentaire aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique - 2026

M. COZIC. Le Département met en œuvre des politiques d'insertion pour les bénéficiaires du RSA. Les structures d'insertion par l'activité économique jouent un rôle essentiel dans le parcours des personnes éloignées de l'emploi. C'est pourquoi le Département les soutient de manière volontariste, avec des aides supplémentaires à l'encadrement. L'Assemblée départementale du 20 avril 2026 a validé l'individualisation pour un total de 1,710 million d'euros.

Le présent projet de délibération affecte quatre ETP supplémentaires à l'association Equalis pour 20 000 euros. Le soutien du Département aux ateliers et chantiers d'insertion atteint donc un montant de 980 000 euros pour 196 ETP. Cette dépense est sans impact sur le budget départemental grâce au reliquat de 2025. Il vous est donc proposé d'approuver la réévaluation de 20 000 euros de la subvention à Equalis, en cohérence avec les années précédentes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la Commission des finances ?

Mme MUNCH. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/11 – Soutien du Département au dispositif des Intervenants sociaux en commissariats et brigades de gendarmerie (ISCG) – 2026

Mme GBIORCZYK. Il s'agit à nouveau de réaffirmer le soutien du Département pour financer les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Je rappellerai ce que sont ces travailleurs sociaux qui sont postés dans les services de police et gendarmerie et qui font le lien entre les travailleurs sociaux à l'extérieur et les représentants des forces de l'ordre.

Évidemment, nous savons que le Département a fait de la lutte contre les violences intrafamiliales un fil rouge et une priorité de tout ce mandat. Il s'est engagé en 2025, pour une durée de trois ans, à soutenir ce dispositif qui était préalablement soutenu par l'État et par les collectivités territoriales. Nous parlons d'un financement qui est reconduit très exactement à hauteur de 139 584 euros en 2026. Je rappellerai que nous avons, en Seine-et-Marne, 11 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Nous sommes dans les dix premiers départements pilotes sur ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Christian ?

M. ROBACHE. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Comme vous le voyez, c'est un super dispositif. La présence à plein temps dans une gendarmerie, dans un commissariat et ce qu'il faut aussi, c'est accompagner l'information pour les policiers et les gendarmes sur ces approches, mais c'est génial. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme SHORT- FERJULE. Naturellement, nous voterons la pérennisation de ces 11 postes. Effectivement, on peut se féliciter d'avoir 11 postes, ce n'est pas le cas dans tous les départements, mais je crois qu'on a 19 commissariats en Seine-et-Marne, donc il en manque encore et on souhaite, à travers mes propos, réaffirmer notre volonté d'avoir des intervenants sociaux en commissariat dans chaque commissariat. Effectivement, ces postes sont vraiment centraux dans la prise en charge dès le début du dépôt d'une plainte ou d'une main courante, en tout cas lorsqu'il y a le fait d'une violence intrafamiliale. Ces postes sont centraux aussi pour l'accompagnement et l'orientation.

À la fois, on veut quand même appuyer sur le fait qu'il en manque et aussi sur le mode de financement puisqu'aujourd'hui, les collectivités territoriales complètent encore la subvention de l'État qui n'est pas suffisante pour financer totalement ces postes. Effectivement, le Département participe, mais aussi des villes et des agglomérations. En plus, on peut s'apercevoir que la subvention de l'État n'est pas la même en fonction du moment où les intervenants sociaux ont pu être recrutés. Donc, on veut, par mes propos, appuyer sur le nombre et sur le montant de la subvention qui n'est pas suffisante.

Enfin, naturellement, on ne peut que parler de ce sujet au vu de la loi intégrale qui est actuellement en discussion, qui amène à penser l'accompagnement et le parcours des femmes et des enfants qui ont subi des violences. Cette loi, naturellement, nous rassemble tous, au-delà des clivages. Elle pose la question clairement des moyens, des moyens humains et des moyens financiers. Les intentions sont là, maintenant, quels moyens nous mettrons pour pouvoir mettre en œuvre cette loi ? Je pense que la Seine-et-Marne, et c'est aussi ce que l'on souhaiterait, en est pilote. A priori, c'est déjà le cas, donc de pouvoir poursuivre cela en demandant plus de moyens à travers ces intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sarah. Je m'associe à ce qui vient d'être dit, mais c'est un peu plus complexe que ça, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, au départ de ce dispositif, on avait l'État, la CAF, les collectivités territoriales, étant entendu qu'on était surtout, nous, Département, sollicités. Nous savons que l'État, à terme, va se désengager totalement. On a un engagement de la part du Département et de la CAF de continuer le dispositif. C'est la raison pour laquelle, autour de la table, maintenant, viennent d'autres partenaires financiers, notamment les EPCI ou les communes, mais il faut vraiment se battre.

Aujourd'hui, le combat qu'on mène, c'est plutôt que l'État reste partenaire dans ce dispositif, vraiment, car sur les discussions qu'il peut y avoir aujourd'hui sur ces textes-là, comme pour toute loi, la question est : quel est l'accompagnement? À partir du moment où l'application va être mise en place, quelles sont les mesures d'accompagnement ? Vous le savez bien, c'est un autre pilier que nous regardons avec la plus grande attention, qui est la problématique du handicap. C'est la même chose, vous avez toutes les meilleures lois du monde, la seule chose en plus, c'est comment les faire vivre, c'est le problème.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/12 – **Gouvernance du Service Public Départemental de l'Autonomie**

M. COZIC. Il s'agit de la gouvernance du service public départemental de l'autonomie, institué par la loi d'avril 2024 relative au bien-vieillir. Le service départemental de l'autonomie, SPDA, vise à rendre l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants, plus lisible, plus coordonné et plus équitable. Sa gouvernance repose notamment sur la Conférence territoriale de l'autonomie, qui vise à favoriser la concertation entre les acteurs, suit les priorités communes et contribue à la structuration de l'offre départementale. La Conférence territoriale de l'autonomie valide chaque année le programme d'actions élaboré par le Département en concertation avec les partenaires du service public départemental de l'autonomie.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver le programme d'actions pluriannuel 2026-2028 de la Conférence territoriale de l'autonomie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/13 – Soutien à l'investissement - Habitat inclusif 2026

M. COZIC. Vous le savez, le département de Seine-et-Marne soutient aujourd'hui 49 projets d'habitat inclusif, dont 17 déjà ouverts, qui accueillent 135 habitants. La CNSA a lancé, en 2026, un appel à manifestation d'intérêt dédié à l'investissement, doté de 7 millions d'euros au niveau national. Il permet de financer jusqu'à 150 000 euros par projet. Cette opportunité ne requiert aucune contrepartie financière du Département.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'adhérer au cadre d'adhésion dédié à l'appel à manifestation d'intérêt Soutien à l'investissement habitat inclusif 2026 et d'approuver la convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 10 500 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission des finances ?

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Merci. Nous passons aux rapports de la série 5.

N° 5/01 – Renouvellement de la charte « Propreté en forêt et lisière de Fontainebleau »

Mme RUCHETON. C'est le renouvellement de la charte Propreté en forêt et lisière de Fontainebleau, initiée par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. Merci, Président.

La charte Propreté en forêt et lisière de Fontainebleau concerne exactement les mêmes signataires que les versions précédentes : l'ONF, le SMICTOM, la Réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais, le parc naturel régional du Gâtinais français, l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau et toutes les associations signataires du livre noir publié en 2016. Les objectifs restent inchangés : réduire de façon significative le volume de déchets à collecter ; définir les voies et moyens pour atteindre ces objectifs ; veiller que les déchets soient collectés et traités dans les bonnes filières avec le meilleur mode de valorisation.

Pour rappel, le Département attribue chaque année une aide financière au SMICTOM de la région de Fontainebleau pour ses actions annuelles de sensibilisation, d'un montant total de 58 342 euros depuis 2018, et c'est pour trois ans.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la Commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/02 – Contrat de Territoire des Deux Morin et de leurs affluents 2026-2031.

M. CHANUSSOT. Il s'agit d'un contrat de territoire 2026-2031 porté par un syndicat mixte, le SMAGE des 2 Morin. Ce programme d'actions couvre la période 2026-2031 et représente un montant prévisionnel de 50 001 840 euros. Il s'articule autour de trois enjeux majeurs : la protection et la restauration des milieux aquatiques ; la maîtrise des ruissellements et la gestion quantitative des cours d'eau ; et la sensibilisation et l'information.

Dans le cadre de cette politique de l'eau, le Département pourrait intervenir à hauteur de 370 000 euros sur le premier enjeu et de 920 000 euros sur le deuxième, répartis sur six ans. Chaque participation financière sera ensuite l'objet d'une délibération ultérieure. Concernant le troisième enjeu, le Département n'apporterait pas de financement, priorisant ainsi les aides pour les actions de sensibilisation et d'information du risque d'inondation prévu dans le cadre du futur contrat des 2 Morin.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Quel est l'avis de la Commission des finances ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/03 – Contrat de territoire 2026-2031 du Syndicat mixte des bassins-versants de la rivière École, du ru de la Mare aux Évées et de leurs Affluents (SEMEA).

M. CHANUSSOT. Ce contrat s'engage à mettre en œuvre 15 actions pertinentes au vu des enjeux du bassin. Le programme couvre la période 2026-2031 et représente 11 583 500 euros d'actions chiffrées pour répondre à quatre enjeux : toujours la qualité de la ressource ; restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ; prévenir les inondations et lutter contre le ruissellement ; et renforcer la mobilisation des acteurs locaux.

Dans le cadre de cette politique de l'eau, le Département pourrait apporter 21 000 euros sur le premier enjeu, 448 150 euros sur le deuxième et 654 000 euros sur le troisième, répartis sur six ans. Chaque aide fera l'objet d'une décision ultérieure. Aucun financement ne sera, à ce moment, dédié pour les actions du quatrième enjeu. Dans ce cadre, nous proposons d'approuver les conditions d'intervention du Département définies dans le projet de contrat de territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Quelle est la position des finances ?

Mme GARREAU. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/04 – Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne – Septembre 2026

Mme RUCHETON. À chaque fois que des chemins font l'objet de nouvelles délibérations communales, comme c'est le cas pour Nanteau-sur-Lunain et Nanteuil-sur-Marne. Nous avons 6 kilomètres de plus au PDIPR, donc nous passons de 6 928 à 6 934 kilomètres.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/01 – Création d'une commission spéciale relative à l'adaptation du patrimoine bâti départemental au changement climatique

M. ROBACHE. Chers collègues, comme vous le savez, les épisodes caniculaires exceptionnels de ces derniers mois ont mis en évidence les vulnérabilités de certains bâtiments départementaux, notamment des collèges, et des attentes en matière de confort thermique. Lors de la dernière séance, le Président a souhaité mettre en place une commission spéciale afin de partager un état des lieux, d'évaluer les actions engagées et de définir des orientations permettant d'accroître la résilience du patrimoine bâti. Les objectifs poursuivis sont les suivants : partager les enjeux de l'adaptation au changement climatique, les conséquences attendues sur les bâtiments départementaux et les actions déjà engagées par le Département ; consolider les principes et orientations devant guider la stratégie départementale d'adaptation du patrimoine bâti ; et échanger sur le niveau d'ambition du Département en matière de confort thermique.

Les travaux seront organisés en trois sessions complétées par des visites de sites. Le calendrier des travaux est le suivant : le 24 septembre, présentation du rapport en séance afin de définir le cahier des charges et la constitution de la Commission. Le 3 novembre, première réunion avec l'ensemble des membres de la Commission pour le démarrage de la première session de travail. Janvier 2027, session 2 consacrée à la consolidation des orientations et des principes devant guider la stratégie départementale. Juin 2027, session 3 consacrée à la présentation et au débat sur les ambitions départementales en matière de confort thermique.

La Commission se réunira donc d'octobre 2026 à juin 2027. Par ailleurs, cette Commission sera composée de 11 membres : votre serviteur préside cette Commission, Xavier Vanderbise, Bernard Cozic, Stéphane Devauchelle, Béatrice Rucheton, Isoline Garreau, Nathalie Beaulnes-Serini, Smaïl Djebara, Anthony Gratacos, Sophie Deloisy et Laurent Gautier.

Il vous est donc proposé d'approuver la création de cette Commission et les travaux engagés dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission Éducation, Xavier ?

M. VANDERBISE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est l'avis de la Commission Environnement, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/02 – Index de l'égalité professionnelle 2026

Mme LUCZAK. Un dossier important sur lequel on peut féliciter les actions mises en œuvre depuis des années au sein du Conseil départemental, c'est l'index de l'égalité professionnelle de 2026.

Pour le département de Seine-et-Marne, nous avons obtenu 95 points sur 100. C'est une progression de six points par rapport à l'année dernière, qui était déjà un seuil important, sachant que le seuil réglementaire est de 75 points, donc on peut dire que l'employeur public du département de Seine-et-Marne est exemplaire. On a des avancées concrètes sur les rémunérations des fonctionnaires, sur l'égalité d'accès à la promotion de grade : quatre femmes figurent parmi les dix agents qui perçoivent les plus hautes rémunérations du Département. Il convient de souligner que l'égalité dans les promotions de grade est pleinement atteinte.

Les écarts de rémunération constatés sont par ailleurs limités : 3,1 % chez les fonctionnaires et 3,7 % chez les contractuels, soit en deçà de la moyenne observée dans l'ensemble de la fonction publique. L'objectif est simple : garantir à chaque agent les mêmes chances d'évolution et d'accès aux responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Collectivement, on se réjouit de ces chiffres, ils vont dans le bon sens. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/03 – Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.

Mme LUCZAK. Il s'agit de présenter l'actualisation du tableau des emplois. Dans ce cadre présenté aujourd'hui, on vous propose la modification de 36 emplois permanents afin d'adapter les postes aux fonctions réellement exercées par les agents et aux besoins des services. Cela concerne un poste au cabinet, dix postes à la DGA, huit postes à la DGE, six postes à la DGR, dix postes à la DGAS et un poste à la DGS.

On vous propose également de créer quatre emplois permanents à la Direction des routes, totalement compensés par la DiRIF pour accompagner la reprise par le Département des routes nationales 4 et 36, déployer un poste au centre routier de Rozay-en-Brie et trois postes dans les centres routiers de Rozay-en-Brie et Provins.

On vous propose également de créer un poste non permanent à la DAC, avec une prise en charge qui peut atteindre 80 % des dépenses éligibles par la DRAC dans le domaine de la lecture publique dans le cadre d'un contrat de projet.

Enfin, ce rapport intègre la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale qui est entrée en vigueur en juillet 2026, modifiant les emplois supérieurs de Direction et réorganise les grades des administrateurs territoriaux. Le tableau des emplois est donc mis à jour en conséquence et il n'y a aucune modification sur le tableau des emplois du SDAU.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. DJEBARA. Monsieur le Président, chers collègues, en juin dernier, vous nous aviez annoncé que le Département compterait 150 postes de moins sur la période 2026-2027. Depuis, l'intersyndicale a publiquement alerté sur les conséquences possibles de cette réduction. Il y a une manifestation et les inquiétudes sont vraiment très grandes. On voit ces délibérations passer régulièrement et pour nous, on manque de visibilité sur la manière dont les choses bougent. On a besoin d'avoir des informations plus explicites là-dessus et de voir comment les effectifs sont réorganisés et sur quels critères les postes sont organisés.

Les syndicats, c'est dans leur rôle d'alerter, doivent pouvoir évaluer la situation et notre position est délicate si on n'a pas les données, donc si vous pouviez faire un retour là-dessus pour préciser un peu les choses et rassurer aussi nos agents.

Mme MOINE. Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui nous est présenté porte sur la modification, la suppression et la création d'emplois, ainsi que sur la mise à jour du tableau des effectifs. Nous prenons acte de la création de quatre emplois permanents à la Direction des routes dans le cadre de la reprise de la RN4 et de la RN36 financée par la DiRIF, ainsi que la création d'un contrat de projet pour le développement des bibliothèques numériques, mais ces quelques créations de postes ne sauraient masquer les inquiétudes

profondes qui traversent aujourd'hui l'ensemble de nos services. Depuis plusieurs mois, les représentants du personnel et l'intersyndicale alertent sur les conséquences du plan de suppression de 150 postes annoncé sur deux ans. En 2026, ce sont déjà 22 emplois permanents qui ont été supprimés, malgré les avis défavorables des organisations syndicales.

Au-delà de ces suppressions, c'est également le manque de transparence qui interroge. Nous peinons à comprendre la logique globale de ces réorganisations. Quels sont précisément les objectifs poursuivis ? Quelle vision de l'action publique départementale les justifie ? Quels seront les impacts réels sur le service rendu à la population ? À ces questions essentielles, les réponses restent aujourd'hui insuffisantes. Or, une collectivité de près de 5 000 agents ne se réorganise pas uniquement à coups de tableaux et de lignes comptables. Une telle transformation exige de la clarté, de la concertation et une transparence totale sur les choix opérés. Sur le terrain, les conséquences sont déjà visibles : augmentation de la charge de travail et dégradation des conditions de travail. Cette situation explique la mobilisation unitaire aujourd'hui devant l'hôtel du Département, car il ne faut jamais perdre de vue une réalité simple : les agents départementaux assurent chaque jour l'accompagnement social des Seine-et-Marnais, la protection de l'enfance, l'entretien des routes, le fonctionnement des collèges, l'aide aux personnes âgées ou encore l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

On ne peut pas d'un côté afficher des ambitions pour l'attractivité de notre territoire et la qualité du service rendu aux habitants, et de l'autre, diminuer les moyens humains nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'attractivité d'une collectivité ne se décrète pas, elle repose sur des effectifs suffisants, des conditions de travail dignes, des perspectives professionnelles lisibles, la reconnaissance de l'engagement des agents et un dialogue social respectueux.

Nous demandons donc à l'exécutif départemental de sortir de l'ambiguïté, de présenter clairement les objectifs poursuivis par les réorganisations engagées et d'ouvrir de véritables négociations transparentes sur les effectifs, l'organisation des services et les moyens humains nécessaires à l'exercice des missions départementales. Au-delà d'un simple tableau des effectifs, c'est la qualité du service public, la cohésion de notre collectivité et la confiance qui sont aujourd'hui en jeu. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Mme LUCZAK. Oui, c'est important que l'on puisse vous donner des chiffres. On le fait à chaque fin de CST. On avait bien annoncé que c'était 150 postes qui correspondent à 10 millions d'euros d'économies sur la masse salariale parce qu'on a aussi énormément d'augmentations d'autres indicateurs sur la masse salariale. Je pense que vous les connaissez tous, on a mis en place la prévoyance, on a mis en place aussi la prise en charge de la mutuelle. C'est important de vous donner des chiffres. Vous en voulez, je vous en donnerai.

Aujourd'hui, la majorité des postes qui ont été supprimés étaient des postes vacants. Si je fais un rétroactif, au 1er janvier 2022, on avait 8,16 % des postes qui étaient vacants. Aujourd'hui, au 1er janvier 2026, on est à 8,65 %. Entre 2022 et 2026, on a créé combien d'emplois ? 176. Aujourd'hui, on en est à 32 suppressions. Il ne faut pas oublier de regarder dans le rétroviseur, je vous le dis souvent. On a supprimé un poste le 1er janvier 2024, 31 postes le 1er janvier 2025, dont 13 postes de médiateurs, 11 liés à la protection de l'enfance et 7 de la brigade de restauration qui ont été compensés par des créations.

En 2026, depuis l'annonce, on a eu 46 postes vacants qui ont été supprimés, dont 24 sur Habitat 77. Il y a 30 suppressions qui sont à venir dans les prochains mois, liées aux réorganisations qu'on a présentées lors des CST, dont le 20 septembre, mais n'oubliez pas qu'on a pris le temps. On n'a pas acté 150 postes d'un coup, on a laissé le temps de s'adapter aux fins de contrats, aux départs en retraite, etc., pour que ce soit étalé jusqu'en 2027. C'est quand même un impact financier, ce qui veut dire qu'on n'a pas atteint immédiatement l'objectif de la réduction de notre masse budgétaire sur les RH, il a fallu trouver d'autres manières. Aujourd'hui, il y a huit postes occupés dans ces suppressions, pour lesquels l'accompagnement par la DRH a été présenté lors du CST. Je tiens à remercier toutes les équipes parce qu'aujourd'hui, on a des témoignages et de belles réussites sur cet accompagnement. On a deux agents qui ont déjà retrouvé une nouvelle affectation au sein du Conseil départemental. Mercredi, hier, on a fait l'accueil des nouveaux arrivants, toutes Directions confondues, avec de très bons profils. Je n'ai pas manqué non plus de les informer de la poursuite des recrutements. On parle beaucoup des pertes d'emploi, mais on continue aussi, tous les mois, à accueillir de nouveaux agents, il ne faut pas l'oublier.

Voilà globalement les chiffres. Je laisse la parole au Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, je voulais simplement expliquer, par rapport aux chiffres que tu viens de nous donner, sur les 11 suppressions à la protection de l'enfance, ce n'est pas une suppression, c'est une promotion. Justement, je voulais vous dire que parmi les Directions, il y a des Directions qu'on a sacralisées, c'est évident, et la Direction des solidarités en fait partie. Vous voyez qu'il y a une manifestation dehors, je commence à avoir les chiffres, il n'y a pas grand monde. Je ne remets pas du tout en cause leur démarche, ils sont dans leur rôle et c'est normal qu'ils puissent s'émouvoir d'une suppression de poste. Je remercie la Direction et la DRH, ainsi que l'ensemble des directeurs de service, pour le travail d'explication mené. Je suis moi-même allé expliquer ce plan de suppression auprès des cadres de cette maison. J'ai reçu chaque organisation syndicale pour expliquer les choses. Parfois, c'est normal, nous rentrons dans des périodes d'élections professionnelles de la part de certains syndicats.

On ne peut pas demander à une collectivité territoriale 12 millions en 2025 et 13 millions en 2026, comme ça, sèchement, sans qu'obligatoirement des économies soient recherchées. Si nous sommes arrivés à ces suppressions de postes, encore une fois, personne ne part d'un coup de massue, terminé, au revoir, merci. Le seul cas où cela s'est passé comme ça, c'était l'année dernière avec nos médiateurs.

Je rappelle que ces postes de médiateurs, c'est nous qui les avions créés, donc ce n'était pas de gaieté de cœur, mais nous n'avons pas renouvelé le rôle de ces jeunes et moins jeunes dans nos collèges, auprès de nos collégiens.

Dans les économies que nous avons cherchées, nous sommes arrivés aussi sur les ressources humaines. En proportion, je crois que c'est le cabinet du Président qui a fait le plus gros effort et qui fera le plus gros effort, c'est normal. Encore une fois, il y a des Directions auxquelles nous ne toucherons pas et d'autres Directions où nous ne remplacerons pas les départs, mais à chaque fois, et cela a été la mission donnée à l'ensemble des cadres de cette maison, il y a eu l'explication du pourquoi. Je rappelle : 150 postes sur un effectif de 5 200 collaborateurs. Me parler d'attractivité, me parler de service rendu, mesurez vos propos.

Bien sûr, nous sommes tous sensibles à cette question, mais n'en faites pas un combat partisan qui devrait, au contraire, nous rassembler, car derrière ces économies, c'est avant tout la sauvegarde de l'institution départementale qui est en jeu. Il faut comprendre qu'à un moment donné, en haut, certains sont prêts à faire des économies en tirant un trait sur certaines instances, les départements étant les premiers visés. Je vous le répète sans cesse, ce serait une grave erreur. La proximité est la clé de la réussite de nos politiques. Plus nous nous éloignons, plus nous allons vers l'échec ou vers l'incompréhension de nos concitoyens face aux réformes que nous menons.

Si aujourd'hui nous ne réagissons pas et si parmi les mesures à prendre figurent ces 150 non-renouvellements et suppressions de postes vacants, nous ne pourrons pas maintenir notre action. Nous devons faire ces opérations d'économie pour aller dans le bon sens. On ne peut pas parler d'attractivité si nous ne sommes plus en mesure de remplir notre rôle, notamment sur nos trois compétences obligatoires. Je salue la maturité dont fait preuve l'ensemble des agents de ce département. Je peux comprendre la posture des organisations syndicales au regard des élections professionnelles, mais la maturité qui prévaut chez nos agents devrait donner des leçons à ceux qui choisissent de jeter de l'huile sur le feu. Voilà simplement ce que je voulais dire.

Maintenant, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/04 – Ajustement du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Mme LUCZAK. Il s'agit du RIFSEEP et de sa mise en conformité avec les nouveaux textes de l'État sur l'encadrement supérieur territorial. Il ne crée pas une nouvelle logique indemnitaire propre au département comme pour tous les autres cadres d'emploi. Le Département choisit de reprendre les plafonds fixés par l'État pour les emplois concernés. C'est une transposition automatique au Département des nouvelles dispositions réglementaires.

Ce rapport est donc essentiellement un ajustement technique de notre délibération RIFSEEP de 2022, rendu nécessaire par un cadre national, et non une remise en cause de notre politique indemnitaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/05 – Emplois de collaborateur de cabinet et modalités de rémunération

Mme LUCZAK. Il vous est proposé, par cette délibération, d'actualiser le cadre de rémunération des collaborateurs de cabinet du Département et de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires entrées en vigueur pendant l'été 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. L'impact budgétaire est donc de combien ?

Mme LUCZAK. Zéro.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/06 – Indemnité départementale allouée aux agents de l'État mis à disposition de la Direction des archives départementales et de la mémoire

Mme LUCZAK. Il vous est proposé d'adopter une nouvelle grille d'indemnisation à compter de 2027 afin de revaloriser l'indemnité versée aux 15 agents de l'État mis à disposition des archives départementales, dont les montants n'avaient pas été révisés depuis 1989. Cet ajustement permet d'adapter les montants aux réalités actuelles et de reconnaître leur contribution au fonctionnement des archives départementales.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/07 – **Avenant à la convention du COS**

Mme LUCZAK. C'est un avenant à la convention du COS par lequel on vous propose d'approuver un avenant liant le Département au COS, afin d'adapter les moyens humains mis à disposition de l'association à son organisation actuelle. Depuis 2025, le COS a mis en place plusieurs réorganisations, notamment avec la plateforme Émile et le départ à la retraite de la directrice. Pour adapter les missions aux besoins du COS suite à ces modifications, on vous propose de passer de six à cinq agents départementaux mis à disposition.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/08 – Convention relative à la mutualisation de prestations avec les services de l'État.

M. ROBACHE. Il s'agit de la convention relative à la mutualisation des prestations avec les services de l'État.

Il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention actualisée afin de sécuriser et de clarifier les pratiques actuelles de mutualisation, notamment pour l'imprimerie, la réception des colis ainsi que le prêt ponctuel de matériel et de véhicules. Cette convention a été approuvée par l'État.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

***

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons à un moment important, car nous avons fini la séance publique, mais nous allons commencer la commission permanente à midi. Normalement, il y a la chorale qui chante. On a 67 rapports. Je vous propose de faire une pause de cinq minutes.

M. CHANUSSOT. Je voulais juste prendre la parole suite au 7/03 pour remercier, comme je l'ai déjà fait en commission, et féliciter la Direction des routes, en mon nom et au nom des élus du canton de Fontenay, pour l'entretien qui est fait en ce moment et qui est vraiment remarquable.

La séance publique s'est achevée à 11 heures 34.

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/02

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_002H1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Séance du vendredi 13 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N° **CD-2026/11/13-0/02**

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 29 août et le 9 octobre 2026.

Conformément au Code Général des Collectivités, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a déléguées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n°2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit d'allégement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/05 en date du 1er juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Actions contentieuses – Dispositions générales – Marchés publics – Droit de préemption – FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n°0/06 en date du 1er juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de la trésorerie,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/07 en date du 1er juillet 2021 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/02

PREND ACTE

Du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 29 août au 9 octobre 2026, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU, M. Eric BAREILLE, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI,
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT,
M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI,
Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Julie GOBERT,
M. Anthony GRATACOS, M. Michel JOZON, M. Denis JULLEMIER, Mme Sarah LACROIX,
M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Nathalie MOINE,
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS,
M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Ugo PEZZETTA,
Mme Marie-Line PICHERY, M. Brice RABASTE, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON,
M. Patrick SEPTIERS, Mme Sara SHORT-FERJULE, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Jean-Louis THIERIOT,
Mme Virginie THOBOR, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU,
M. Mathieu VISKOVIC

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie,
M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine,
M. Pascal GOUHOURY a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice,
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/02

Etaient ABSENTS : 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Période : du 29 août au 9 octobre 2026

DISPOSITIONS GENERALES :

Numéro	Objet
DÉCISION n° 2026/173/DGAE/DAC	Vente de nouveaux articles pour l'ensemble des équipements culturels départementaux.
DÉCISION n° 2026/174/DGAE/DS	Marathon médiéval de Seine-et-Marne - Offre promotionnelle à l'occasion de l'événement Vital Sport.
DÉCISION n° 2026/175/DGAS/DIHCS	Approbation des conventions relatives à la participation financière de la régie de Mitry-Mory au FSL.
DÉCISION n° 2026/176/DGAS/DIHCS	Approbation d'une convention de partenariat avec le fournisseur d'énergie TotalEnergies.
DÉCISION n° 2026/177/DGAE/DAC	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et la société Paris Secret.
DÉCISION n° 2026/178/DGAR/DAPAJ	Convention de mise à disposition par la commune de Vaires-sur-Marne, de locaux, sis 61-63 rue des Pêcheurs pour les besoins de la Maison départementale des solidarités (MDS) de Chelles.
DÉCISION n° 2026/179/DGAA/DEEA	Vente de gré à gré d'un lot de bois.
DÉCISION n° 2026/180/DGAR/DAPAJ	Mise à disposition des locaux du collège provisoire de Moussy-le-Neuf, sis 23 bis rue Cléret, au profit de la commune de Moussy-le-Neuf.
DÉCISION n° 2026/181/DGS/DF	Souscription d'un contrat de prêt d'un montant total de 26 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du plan de rénovation de Collèges 2026 (Fernand Gregh, Robert Buron et Jean Wiener sur les communes de Champagne-sur-Seine, Nandy et Champs-sur-Marne).

DÉCISION n° 2026/182/DGS/DF	Souscription d'un contrat de prêt d'un montant total de 15 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la reconstruction du Collège Van Gogh à Emerainville.
DÉCISION n° 2026/183/DGS/DF	Souscription d'un contrat de prêt d'un montant total de 5 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation d'ouvrages d'art.
DÉCISION n° 2026/184/DGS/DF	Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 50 000 000 € auprès de La Banque Postale.
DÉCISION n° 2026/185/DGAE/DAC	Vente de nouveaux ouvrages et de nouveaux articles pour l'ensemble des équipements culturels départementaux.

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/03

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_003H1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Séance du vendredi 13 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N° **CD-2026/11/13-0/03**

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er juillet et 30 septembre 2026

Il est proposé un compte rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.3221-11,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 du 1er juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental dans le cadre des Actions contentieuses - Dispositions générales – Marchés publics - Droit de préemption - FSL des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/03

PREND ACTE

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026 en matière de marchés publics, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU, M. Eric BAREILLE, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI,
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT,
M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI,
Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Julie GOBERT,
M. Anthony GRATACOS, M. Michel JOZON, M. Denis JULLEMIER, Mme Sarah LACROIX,
M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Nathalie MOINE,
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS,
M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Ugo PEZZETTA,
Mme Marie-Line PICHERY, M. Brice RABASTE, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON,
M. Patrick SEPTIERS, Mme Sara SHORT-FERJULE, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Jean-Louis THIERIOT,
Mme Virginie THOBOR, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU,
M. Mathieu VISKOVIC

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie,
M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine,
M. Pascal GOUHOURY a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice,
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/03

Etaient ABSENTS : 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture
Publication n°01 - Délibérations 0-01 à _04 du Conseil départemental du vendredi 13 novembre 2026
077-227700010-20261113-D261113_003H1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

TABLEAU DES MARCHÉS NOTIFIÉS

Date de publication en ligne le 13 novembre 2026
Conseil départemental du 13 novembre 2026
Annexe à la délibération n°0/03

Direction	Objet du marché	Numéro de lot	Nom du lot	Date de notification du marché	Nature du marché (services, travaux, fournitures, presta. Intellectuelles, maîtrise d'œuvre)	Type de marché (ordinaire = forfaitaire; accord cadre à bons de commande; marché à tranches)	Mode de passation (AO, MAPA, M. négocié, accord-cadre…)	Montant du marché en € HT (à modifier notamment si BC mini, maxi ou ss mini/maxi)	Durée / Nombre et type de reconduction	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Bureau distributeur de l'entreprise	Date de la CAO
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Marché de forage géothermique avec Test de Réponse Thermique (TRT) pour le dimensionnement du champ de sonde relatif à la construction d'un foyer de l'enfance et d'une « MAMAFAP » à Provins	-	-	15/07/2026	Prestations intellectuelles	Forfaitaire	MAPA	35 600 €	16 semaines	PHREATECH	21320	MEILLY SUR ROUVRES	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Etudes géotechnique	1	Secteur Nord	07/08/2026	Prestations intellectuelles	Accord-cadre à bons de commandes	AOO	Montant minimum : 1 000 € HT / an Montant maximum : 350 000 € HT / an	1 an reconductible 3 fois	GEOCADRE	77100	MEAUX	02/07/2026
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Etudes géotechnique	2	Secteur Sud	07/08/2026	Prestations intellectuelles	Accord-cadre à bons de commandes	AOO	Montant minimum : 1 000 € HT / an Montant maximum : 350 000 € HT / an	1 an reconductible 3 fois	SAGA / SOL SONDAGE	91350	GRIGNY	02/07/2026
Direction des routes	RD10p x A104 - Communes de TORCY et de SAINT THIBAULT DES VIGNES - Aménagement d'un giratoire au carrefour entre la RD 10p et la bretelle Ouest de l'A104	-	-	15/07/2026	Travaux	Prix unitaires	MAPA	1 700 000 €	4 mois dont 1 mois préparation	COLAS France	93320	Les PAVILLONS-SOUS-BOIS	-
Direction des routes	Aménagement d'un double tourne-à-gauche au carrefour de la RD 411 et de la RD 77a sur la commune de Gravon	-	-	30/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MAPA	454 107,16 €	4 mois dont 1 mois de préparation	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES	77950	MONTEREAU SUR LE JARD	-
Direction des routes	Réalisation d'études d'environnements et élaboration de dossiers réglementaires pour la construction d'infrastructure routières	-	-	30/07/2026	Services	Prix unitaires	MAPA	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 2 000 000 €	1 an reconductible 3 fois	SEGIC INGENIERIE	91370	VERRIERES LE BUISSON	17/06/2026
Direction des routes	Fourniture et pose d'équipements de signalisation routière verticale permanente et temporaire sur les routes départementales de Seine-et-Marne - lot 1	-	-	28/09/2026	Services	Prix unitaires	AOO	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 5 000 000 €	1 an reconductible 3 fois	BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX SAS	25770	CHEMAUDIN ET VAUX	27/08/2026
Direction des routes	Fourniture et pose d'équipements de signalisation routière verticale permanente et temporaire sur les routes départementales de Seine-et-Marne - lot 2	-	-	28/09/2026	Services	Prix unitaires	AOO	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 4 000 000 €	1 an reconductible 3 fois	SIGNATURE SAS - ILE DE FRANCE	94354	VILLIERS SUR MARNE CEDEX	27/08/2026
Direction des routes	Réalisation des aménagements liés au futur Tzen2 sur le secteur Boissénart et Woodshop de la commune de Savigny-le-Temple et Cesson entre le giratoire Olof Palme exclu et le giratoire du Bois des Saints Pères inclus	1	VRD	15/07/2026	Travaux	Prix unitaires	AOO	8 817 621,35 €	TF : 11 mois (+ 1 mois de prépa) et TO : 7 mois (+ 2 mois de prépa)	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE	77130	CANNES ECLUSES	04/06/2026
Direction des routes	Réalisation des aménagements liés au futur Tzen2 sur le secteur Boissénart et Woodshop de la commune de Savigny-le-Temple et Cesson entre le giratoire Olof Palme exclu et le giratoire du Bois des Saints Pères inclus	1	espaces verts	08/09/2026	Travaux	Prix unitaires	AOO	179 154,47 €	Délai période de préparation : 1 mois Délai travaux : 10 mois Délai de parachèvement : 1 an Délai de confortement : 2 ans	SAS TERIDEAL ESPACES VERTS ILE DE FRANCE	91320	WISSOUS	02/07/2026
Direction des routes	Aménagements liés au futur Tzen 2 sur l'avenue Thiers dans la commune de Melun entre le carrefour rue Saint-Ambroise et rue Armand Cassagne et le carrefour rue André Barchou et avenue Thiers inclus - lot 1 VRD	-	-	30/07/2026	Travaux	Prix unitaires	AOO	4 998 737,80 €	Préparation : 1 mois Travaux : 17 mois	EUROVIA IDF	77380	COMBS LA VILLE	02/07/2026
Direction des routes	Aménagements liés au futur Tzen 2 sur l'avenue Thiers dans la commune de Melun entre le carrefour rue Saint-Ambroise et rue Armand Cassagne et le carrefour rue André Barchou et avenue Thiers inclus - lot 2 EV	-	-	16/09/2026	Travaux	Prix unitaires	AOO	166 269,41 €	Préparation : 2 mois Travaux : 6 mois Parachèvement : 1 an Confortement : 2 ans	UNIVERSAL PAYSAGE	77500	CHELLES	27/08/2026
Direction des routes	Aménagement travaux de dépassement RD1004 Beton Bazoches et Boisdon	-	-	29/07/2026	Travaux	Prix unitaires	AOO	1 167 674,65 €	Préparation : 1 mois Travaux : 3 mois et 1 semaine	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE/OUEST	77820	Le Châtelet-en-Brie	02/07/2026
Direction des routes	Réalisation de pistes cyclables sur la RD 16 sur la commune de Noisy-sur-Ecole	-	-	17/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MAPA	399 805,70 €	4 mois	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE/ OUEST	77820	LE CHATELET EN BRIE	-
Direction des routes	Aménagement d'un cheminement modes actifs le long de la RD350 et de la RD471 sur les communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière	-	-	11/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MAPA	1 404 042,80 €	7 mois	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES	77950	MONTEREAU SUR LE JARD	27/08/2026
Direction des routes	Travaux de reconstruction partielle et de renforcement de la buse métallique du rû du Merdereau sous la RD 199 à Champs-sur-Marne.	-	-	17/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MAPA	Estimation : 614 110 € HT	7 mois dont un mois de préparation	SOGEA IDF SAS	91349,00	MASSY	-
Direction des routes	Renouvellement de la couche de roulement RD607 et renouvellement de la couche d'assise et de la couche de roulement RD606 sur la commune de Fontainebleau	-	-	29/07/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	635 809,21 €	2 semaines de 4 nuits	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE/OUEST	77164	FERRIERES EN BRIE	-
Direction des routes	Renouvellement de la couche du roulement sur la RD1004 du PR52+880 au PR 59+603 sur les communes de Beton-Bazoches, Courtacon et Cerneux	-	-	04/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	1 595 901,00 €	45 jours	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE/OUEST	77164	FERRIERES EN BRIE	-
Direction des routes	Renouvellement de la structure de chaussée de la RD 34 PR 10+500 au PR 11+500 Commune de CHELLES	-	-	07/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	485 127,26 €	7 nuits	EUROVIA	77380	COMBS-LA-VILLE	-
Direction des routes	Renouvellement de la structure de chaussée sur la RD1018 x PR 0+000 au PR 0+592 sur la commune de TORCY	-	-	07/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	594 278,68 €	2 semaines	EUROVIA	77380	COMBS-LA-VILLE	-
Direction des routes	Renouvellement de la structure de chaussée de la RD603 PR 27+700 au PR 31+054 Communes de TRILPORT et SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	-	-	07/08/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	739 640,00 €	10 nuits	WIAME VRD SAS	77260	SEPT-SORTS LA FERTE-SOUS-JOUARRE	-
Direction des routes	Réfection des couches d'assise et de roulement sur la RD316 du PR3+265 au PR 4+472 sur la commune de Brie Comte Robert	-	-	11/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	324 184,00 €	8 jours	EUROVIA	77380	COMBS-LA-VILLE	

TABLEAU DES MARCHÉS NOTIFIÉS

Direction	Objet du marché	Numéro de lot	Nom du lot	Date de notification du marché	Nature du marché (services, travaux, fournitures, presta. Intellectuelles, maîtrise d'œuvre)	Type de marché (ordinaire = forfaitaire; accord cadre à bons de commande; marché à tranches)	Mode de passation (AO, MAPA, M. négocié, accord-cadre…)	Montant du marché en € HT (à modifier notamment si BC mini, maxi ou ss mini/maxi)	Durée / Nombre et type de reconduction	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Bureau distributeur de l'entreprise	Date de la CAO
Direction des routes	Travaux de démolition et de reconstruction du pont de Courcelles franchissant le Petit Morin sur la RD204 et se trouvant sur les communes de Jouarre et La Ferté-sous-Jouarre	-	-	16/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	652 981,70 €	34 semaines dont 8 de prépa	GAGNERAUD CONSTRUCTION IDF	92230	GENNEVILLIERS	-
Direction des routes	Réfection des couches d'assise et de roulement RD 607 sur le territoire de la commune de Saint Fargeau Ponthierry	-	-	25/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	598 260,00 €	10 jours	COLAS FRANCE	77390	CHAUMES EN BRIE	-
Direction des routes	Travaux de renforcement de chaussée – RD1004- sur les communes de Ozoir- La Ferrières- Chevry-Cossigny- Gretz-Armainvilliers entre PR6+400 et PR12+000 dans les 2 sens	-	-	25/09/2026	Travaux	Prix unitaires	MS Marché subséquent	1 173 960,00 €	30 jours	COLAS FRANCE	77390	CHAUMES EN BRIE	-
Direction des ressources humaines	Supervision des professionnels de la direction générale adjointe de la solidarité et des équipes de la protection maternelle infantile et de promotion de la sante (Département de Seine-et-Marne)	1	Lot 1 : Supervision des professionnels de la direction générale adjointe de la solidarité	07/07/2026	Services	Accord-cadre à bons de commande	MAPA Services spécifiques	Montant minimum annuel : 5 000 € HT Montant maximum annuel : 80 000 € HT	1 an reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans	SOCIALYS	26130	SAINT PAUL TROIS CHÂTEAU	07/05/2026
Direction des ressources humaines	Supervision des professionnels de la direction générale adjointe de la solidarité et des équipes de la protection maternelle infantile et de promotion de la sante (Département de Seine-et-Marne)	2	Lot 2 : Équipes PMI des Maisons Départementales des Solidarités de Fontainebleau, Nemours, Montereau, Melun, Sénart, Coulommiers, Provins, Tournan et équipe du service accueil du jeune enfant et parentalité (SAJEP) de Melun	09/07/2026	Services	Accord-cadre à bons de commande	MAPA Services spécifiques	Montant minimum annuel : 40 000 € HT Montant maximum annuel : 90 000 € HT	1 an reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans	EXPRESSION SARL	75004	PARIS	07/05/2026
Direction des ressources humaines	Supervision des professionnels de la direction générale adjointe de la solidarité et des équipes de la protection maternelle infantile et de promotion de la sante (Département de Seine-et-Marne)	3	Lot 3 : Équipes PMI des Maisons Départementales des Solidarités de Lagny, Meaux, Mitry, Chelles, Noisiel, Roissy, équipe projet de Villeparisis et 2 groupes d'encadrants	09/07/2026	Services	Accord-cadre à bons de commande	MAPA Services spécifiques	Montant minimum annuel : 40 000 € HT Montant maximum annuel : 90 000 € HT	1 an reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans	EXPRESSION SARL	75004	PARIS	17/06/2026
Direction des routes	Gestion des déchets du Département de Seine-et-Marne	1	Déchets non dangereux	16/07/2026	Services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Montant maximum : 600 000 € HT	Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.	ECO RECYCLING	60510	BRESLES	17/06/2026
Direction des routes	Gestion des déchets du Département de Seine-et-Marne	2	Déchets dangereux	16/07/2026	Services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Montant maximum : 60 000 € HT	Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.	PAPREC GROUP	75008	PARIS	17/06/2026
Direction des routes	Gestion des déchets du Département de Seine-et-Marne	3	Déchets issus des dépôts sauvages, secteur nord	16/07/2026	Services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Montant maximum : 300 000 € HT	Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.	TERSEN	95480	PIERRELAYE	17/06/2026
Direction des routes	Gestion des déchets du Département de Seine-et-Marne	4	Déchets issus des dépôts sauvages, secteur sud	16/07/2026	Services	Accord-cadre à bon de commande	AOO	Montant maximum : 200 000 € HT	Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois maximum pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.	TERSEN	95480	PIERRELAYE	17/06/2026
Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse	Mise à disposition temporaire de personnel de remplacement pour les collèges publics du Département de Seine-et-Marne	-	-	24/07/2026	Services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 2 000 000 € HT	1 an reconductible (tacitement) trois fois	STAFFMATCH France 16	92300	LEVALLOIS-PERRET	02/07/2026
Direction des affaires culturelles	Donation Charles et Clara Goldstein – Création d'outils de médiation	4	Création d'un cahier de coloriage animé	26/08/2026	Prestations intellectuelles	Marché ordinaire	MAPA	19 272,00 €	Le marché prend effet à sa notification, à savoir le 26/08/2026 jusqu'à parfait achèvement. Le délai d'exécution prévisionnelle est de 6 mois.	PIXPOLE	75010	PARIS	-
Direction des transports	Mise en œuvre de la stratégie de communication du transport en commun site propre dit TZEN 2 en phase études et travaux	Relance du lot 2	Diffusion de documents de communication pour le Tzen 2 (projet de bus en site propre entre Lieusaint et Melun)	16/07/2026	Services	Accord-cadre à bons de commande	AOO	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel :70 000 € HT	1 an à compter du 01/07/2026 ou du 1er jour du mois suivant sa date de notification si celle-ci intervient ultérieurement - reconductible (tacitement) trois fois 1 an	FLYING FOR YOU	92600	ASNIERES SUR SEINE	17/06/2026
Direction de l'autonomie	Assistance technique, juridique et financière à la conduite d'une procédure de délégation de service public relative à un dispositif départemental de téléassistance	-	-	06/07/2026	Services	Accord-cadre composite (une partie forfaitaire ; une partie à bons de commande)	MAPA	Partie forfaitaire : 20 000,00 € HT - Partie à BDC : montant maximum annuel fixé à 5 000 € HT	1 an reconductible (tacitement) trois fois	Mandataire : ENERGEIA Conseil - Cotraitant : Maître METZGER	95330 69003	DOMONT Cotraitant : LYON	-

TABLEAU DES AVENANTS NOTIFIÉS

Direction	Objet du marché/lot	Numéro de l'avenant	Objet de l'avenant	Mode de passation du marché	Date de notification de l'avenant	Montant de l'avenant (en € HT)	Titulaire	Date de la CAO
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation partielle et l'extension du collège "Le Montois" à Donnemarie-Dontilly	6	Prise en compte de l'augmentation de la durée du chantier - Rémunération engendrée par les travaux modificatifs demandés par le Maître d'ouvrage ou relevant d'aléas techniques - Réalisation d'une mission complémentaire forfaitaire de suivi des travaux	AOR	06/07/2026	66 517,87 €	Mandataire : RIFF Architectures Co-traitants : BERIM / AGI2D / BBN Conseils / Pierre PASQUINI	17/06/2026
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	MGP - Conception, construction, exploitation et maintenance d'un collège à Saint-Fargeau-Ponthierry	3	Prise en compte de travaux modificatifs en plus et moins-value	AOR	15/07/2026	277 240,34 €	Mandataire: VERDOÏA Co-traitants: SEMON-RAPAPORT / EXE / EODD Ingénieurs Conseils / TEC.CO / INGITECH CONCEPT / Pierre PASQUINI / BEGC / L'ARBRE A CAM / ARTEIS	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Entretien des espaces verts de divers sites départementaux - lot 3 : sites secteur nord non réservés	1	Prise en compte de l'évolution des prestations sur la MDS de Coulommiers suite au changement de site	AOO	17/07/2026	2 667,92 €HT annuel	SAINT GERMAIN PAYSAGE	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Entretien des ascenseurs, monte-charges et appareils élévateurs de tous types de divers sites départementaux Lot 1: DGAS et DR	2	Prise en compte d'un équipement supplémentaire dans le Bordereau de prix unitaires (BPU)	AOO	29/07/2026	-	A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	MGP pour la rénovation énergétique de 36 sites du patrimoine du Département	1	Modifier et compléter certaines dispositions du marché, notamment celles relatives aux prestations P2 et P3, aux travaux initiaux, aux engagements de performance énergétique, aux certificats d'économies d'énergie (CEE) ainsi qu'aux honoraires	Dialogue compétitif	18/08/2026	1 113 872,57 €	Mandataire: CRAM Co-traitants: INDIGGO / TRISTAN LAFON ARCHITECTE / SCOPING	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Maîtrise d'oeuvre relative à l'extension et la restructuration du collège « Les 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne	2	Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération	AOR	05/09/2026	141 688,11 €	Mandataire: Anne CARCELEN Architecte Urabniste Co-traitants: ARWYTEC / SIBAT / AVEL ACOUSTIQUE / ATELIER FORMAT PAYSAGE / BLEU BLANC VERT	27/08/2026
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments du Département de Seine-et-Marne Lot n° 1 : Secteur de Melun	6	Prolongation d'un an, pour la seule exécution des prestations d'exploitation-maintenance (P2), afin d'assurer la continuité de l'exploitation des installations techniques départementales dans l'attente de l'entrée en vigueur du futur Contrat de Performance Énergétique. Et prise en compte de l'obligation pour les contrats d'énergie d'intégrer les Certificats de Production de Biogaz introduits par l'article 95 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.	AOO	04/09/2026	104 025,46 €	DALKIA	27/08/2026
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Maîtrise d'œuvre relative à la mise en conformité accessibilité des bâtiments départementaux - Lot 2	1	La prise en compte de modifications apportées au programme, la fixation d'une nouvelle enveloppe financière prévisionnelle et la modification du forfait provisoire de rémunération, L'arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération. L'arrêt de la mission après la phase PRO	AOO	04/09/2026	-6 039,27 €	Mandataire: Martine CRETTEZ Co-traitant: 7 CONCEPT	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux de mise en accessibilité dans 6 collèges dans le cadre de l'Ad'AP : Collège Jacques Yves Cousteau à BUSSY SAINT GEORGES Collège Les Cités Unies à COMBS LA VILLE Collège Arthur Chaussy à BRIE COMTE ROBERT Collège Georges Brassens à BRIE COMTE ROBERT Collège Anceau de Garlande à ROISSY EN BRIE Collège Jean Moulin à PONTAULT COMBAULT Lot 1 - GROS OEUVRE ETENDU	1	Prolongation du délai global du marché de 90 jours, sans incidence financière	AOO	30/09/2026	-	BTM CONSTRUCTIONS	-
Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges	Travaux de mise en accessibilité dans 6 collèges dans le cadre de l'Ad'AP : Collège Jacques Yves Cousteau à BUSSY SAINT GEORGES Collège Les Cités Unies à COMBS LA VILLE Collège Arthur Chaussy à BRIE COMTE ROBERT Collège Georges Brassens à BRIE COMTE ROBERT Collège Anceau de Garlande à ROISSY EN BRIE Collège Jean Moulin à PONTAULT COMBAULT Lot 4 - ASCENSEUR	1	Prolongation du délai global du marché de 90 jours, sans incidence financière	AOO	30/09/2026	-	IRIS	-
Direction des routes	Travaux de réalisation d'un giratoire sur la RD 99e, d'un giratoire sur la RD47, d'un barreau entre les RD99E et RD47, d'un barreau jusqu'à la RD619 à l'Est, d'une zone humide, et la démolition entre le raccordement d'un barreau et le giratoire RD47/RD619/ RD211 (lot n°3) pour le contournement de GUIGNES	1	Prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires, suite à des circonstances imprévues lors de l'exécution du marché, intégrer 14 prix nouveaux	AOO	27/07/2026	649 140,66 €	GUINTOLI	02/07/2026
Direction des routes	Travaux neufs ou réparation sur dispositifs de retenue, clôtures et équipements sur les routes départementales en Seine-et-Marne	1	Augmentation du montant maximum (du 11/04/2026 au 10/04/2027) à 2 600 000 € HT, soit 30%	AOO	10/09/2026	600 000,00 €	AGILIS	27/08/2026
Direction des routes	RD401 Aménagement du giratoire entre la RN2 et la RD401 sur la commune de Dammartin-en-Goële	1	Prologation du délai d'éxécution des travaux de 2 mois	MAPA	30/09/2026	-	EUROVIA IDF AGENCE DE MITRY-MORY	-
Direction des routes	Fourniture de lubrifiants (huiles et graisses) pour véhicules et engins	1	Contractualisation de la hausse de 10% des prix de l'accord-cadre jusqu'à la fin de la période de la dernière année de reconduction, soit le 22 mai 2027.	AOO	30/09/2026	6 000,00 €	YORK	-

TABLEAU DES AVENANTS NOTIFIÉS

Direction	Objet du marché/lot	Numéro de l'avenant	Objet de l'avenant	Mode de passation du marché	Date de notification de l'avenant	Montant de l'avenant (en € HT)	Titulaire	Date de la CAO
Direction des systèmes d'information et du numérique	Fourniture de périphériques audiovisuels et de prestations associées pour le Département de Seine-et-Marne	1	Modification des UO71 ET 72 du BPU : tarif journalier et non plus horaire	AOO	15/07/2026	Sans incidence financière	OCTALINO	-
Direction des affaires culturelles	Aménagement scénographique du parcours de visite du Château de Blandy	2	Modification du fractionnement du paiement du forfait	MAPA	01/07/2026	-	AS CONCEPT	-
Direction des ressources humaines	Fourniture et livraison de chèques emploi service universel destinés aux agents du Département - Lot n°1 - CESU préfinancés handicap	1	augmentation du montant maximum annuel initial de 20 000 € HT, l'accord-cadre est donc consenti avec un montant minimum annuel de 4 000 € HT et un montant maximum annuel de 105 000 € HT	AOO	15/07/2026	23,52%	DOMISERVE	02/07/2026
Direction de l'achat, du patrimoine et des affaires juridiques	Prestations juridiques LOT 1 – Conseil juridique en droit public général	1	Prolongation de 6 mois à compter du 10/08/2026	MAPA Services spécifiques	15/07/2026	-	Multi-attributaire : CABINET LANDOT & ASSOCIES CABINET CENTAURE AVOCATS	-
Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse	Denrées alimentaires - Lot n°26 : surgelés conventionnels et labellisés négoces	1	Augmentation du montant maximum sur la durée totale du contrat	AOO	10/07/2026	215 000,00 € HT	DISVAL	-
Direction des moyens généraux et de la sécurité	Nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments départementaux - Lot n°1 Secteur 1 Meaux	5	Modification du périmètre d'intervention : fermeture définitive site 1-12 Annexe Escale	AOO	25/08/2026	Moins-value de 2 830 € HT par an pour la durée restante de l'accord-cadre	SAMSIC	/
Direction de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé	Fourniture, livraison et montage de jeux et jouets, d'activités manuelles, de matériel et de mobilier de puériculture, de matériel sportif et de plein air et d'instruments de musique - Lot n°4 : matériel sportif et de plein air	2	Substitution d'articles au BPU - Simplification des conditions d'exécution : les substitutions d'articles pourront se faire par courriel dès lors que les conditions financières et techniques sont inchangées.	AOO	14/09/2026	-	DECATHLON France	-

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/04A

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_004AH1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Séance du vendredi 13 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N° **CD-2026/11/13-0/04A**

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes. Association des Gites de France et du tourisme vert de Seine-et-Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

VU la délibération n°0/04 H du Conseil départemental du 20 juin 2025 relative à la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes, Association des Gites de France et du tourisme vert de Seine-et-Marne,

CONSIDÉRANT que les derniers statuts de l'association départementale Gites de France Seine-et-Marne prévoient que le Département y est représenté par trois conseillers départementaux, et que l'agence Seine-et-Marne Attractivité y est représentée par son Président,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/04A

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/04 H susvisée.

Article 2 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association des Gites de France de Seine-et-Marne s'établit désormais comme suit :

- Monsieur Thierry CERRI
- Monsieur Stéphane DEVAUCHELLE
- Madame Isoline GARREAU

Article 3 : que les représentants du Département désignés siègeront au sein de l'association des Gites de France de Seine-et-Marne jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU, M. Eric BAREILLE, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI,
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT,
M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI,
Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Julie GOBERT,
M. Anthony GRATACOS, M. Michel JOZON, M. Denis JULLEMIER, Mme Sarah LACROIX,
M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Nathalie MOINE,
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS,
M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Ugo PEZZETTA,
Mme Marie-Line PICHERY, M. Brice RABASTE, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON,
M. Patrick SEPTIERS, Mme Sara SHORT-FERJULE, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Jean-Louis THIERIOT,
Mme Virginie THOBOR, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU,
M. Mathieu VISKOVIC

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie,
M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine,
M. Pascal GOUHOURY a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice,
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/04A

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS : 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/04B

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20261113-D261113_004BH1-DE

Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026
Date de Publication : 13/11/2026

Séance du vendredi 13 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N° **CD-2026/11/13-0/04B**

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Commission Locale de l'Eau (CLE) - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

VU la délibération n°0/04 du Conseil départemental du 10 septembre 2021 relative à la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/04 susvisée en ce qu'elle procédait à la désignation de Madame Sandrine SOSINSKI pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie.

Article 2 : de désigner Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie.

Article 3 : que le représentant du Département désigné siègera au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU, M. Eric BAREILLE, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI,
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT,
M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI,
Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Julie GOBERT,
M. Anthony GRATACOS, M. Michel JOZON, M. Denis JULLEMIER, Mme Sarah LACROIX,
M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Nathalie MOINE,
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS,
M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Ugo PEZZETTA,
Mme Marie-Line PICHERY, M. Brice RABASTE, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON,
M. Patrick SEPTIERS, Mme Sara SHORT-FERJULE, Mme Sandrine SOSINSKI, M. Jean-Louis THIERIOT,
Mme Virginie THOBOR, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU,
M. Mathieu VISKOVIC

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie,
M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine,
M. Pascal GOUHOURY a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice,
M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2026/11/13-0/04B

Etaient ABSENTS : 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne